



Patrimoine
canadien

Canadian
Heritage

Canada



Rapport annuel sur les langues officielles 2010-2011

Volume 2

Réalisations des institutions fédérales désignées
Mise en œuvre de l'article 41
de la *Loi sur les langues officielles*



Mot du ministre



En tant que ministre du Patrimoine canadien et des Langues officielles, je veille à ce que l'ensemble des institutions fédérales pose des gestes concrets en vue de promouvoir les langues officielles. Cette responsabilité s'inscrit dans la volonté du gouvernement du Canada de promouvoir la dualité linguistique du pays et de contribuer au dynamisme des communautés de langue officielle en situation minoritaire.

Je suis fier de présenter, au nom de la trentaine d'institutions fédérales qui me soumettent un rapport chaque année, les réalisations du gouvernement du Canada en vue de favoriser l'essor du français et de l'anglais à l'échelle nationale. En 2010-2011, ces institutions ont entretenu une collaboration fructueuse avec les communautés de toutes les provinces et territoires afin de mieux répondre aux besoins des Canadiens et des communautés. Elles ont notamment offert des programmes et services qui tiennent compte de ces besoins dans plusieurs domaines tels que ceux de la justice, des ressources humaines, du développement économique, et des arts et de la culture.

Depuis de nombreuses années, les institutions fédérales poursuivent leur travail, en collaboration avec Patrimoine canadien, afin de permettre à tous les Canadiens d'expression française et anglaise de s'épanouir. Je vous invite à prendre connaissance de ce rapport qui fait état des efforts qu'elles ont déployés en ce sens.

L'honorable James Moore, C.P., député

Table des matières

| | |
|--|-----------|
| Introduction | 2 |
| Secteur culturel | 4 |
| Centre national des Arts | 4 |
| Commission de la capitale nationale | 5 |
| Conseil des Arts du Canada | 6 |
| Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes | 7 |
| Office national du film du Canada | 9 |
| Parcs Canada | 10 |
| Patrimoine canadien | 11 |
| Société Radio-Canada | 13 |
| Téléfilm Canada | 14 |
| Secteur économique | 15 |
| Agence canadienne de développement économique du Nord | 15 |
| Agence de promotion économique du Canada atlantique | 16 |
| Agence fédérale de développement économique pour le Sud de l'Ontario | 17 |
| Agriculture et Agroalimentaire Canada | 18 |
| Banque de développement du Canada | 20 |
| Commission canadienne du tourisme | 21 |
| Développement économique Canada pour les régions du Québec | 22 |
| Diversification de l'économie de l'Ouest | 23 |
| Industrie Canada | 24 |
| Travaux publics et Services gouvernementaux Canada | 26 |
| Secteur du développement des ressources humaines | 28 |
| Agence de la santé publique du Canada | 28 |
| Condition féminine Canada | 29 |
| Conseil de recherches en sciences humaines du Canada | 30 |
| École de la fonction publique du Canada | 31 |
| Ressources humaines et Développement des compétences Canada | 32 |
| Santé Canada | 33 |
| Société canadienne des postes | 34 |
| Secteur international et organismes centraux | 36 |
| Affaires étrangères et Commerce international Canada | 36 |
| Agence canadienne de développement international | 37 |
| Centre de recherches pour le développement international | 39 |
| Citoyenneté et Immigration Canada | 40 |
| Justice Canada | 41 |
| Secrétariat du Conseil du Trésor | 42 |
| Statistique Canada | 43 |
| Annexe 1 - Cadre d'imputabilité et de coordination en langues officielles (extrait relatif à la partie VII de la Loi sur les langues officielles) | 45 |
| Annexe 2 - Cadre de responsabilisation pour la mise en œuvre des articles 41 et 42 de la Loi sur les langues officielles | 46 |
| Annexe 3 - Coordonnateurs nationaux responsables de la mise en œuvre de l'article 41 de la Loi sur les langues officielles | 47 |

Introduction

Le volume 2 du Rapport annuel sur les langues officielles (2010-2011) expose les principaux résultats atteints par les institutions fédérales désignées en vertu du Cadre de responsabilisation pour la mise en œuvre des articles 41 et 42 (partie VII) de la *Loi sur les langues officielles* (LLO).

L'article 41 de la LLO stipule que le gouvernement s'engage à promouvoir l'usage du français et de l'anglais dans la société canadienne et à favoriser l'épanouissement des communautés de langue officielle en situation minoritaire (CLOSM) partout au pays. Toutes les institutions fédérales doivent prendre des mesures visant à atteindre ces résultats et un manquement à cette obligation est susceptible d'entraîner un recours judiciaire. De plus, 33 institutions désignées dans le Cadre de responsabilisation de 1994 doivent produire un plan d'action et un rapport des résultats obtenus en lien avec la mise en œuvre de l'article 41 de la LLO et les soumettre à Patrimoine canadien.

L'article 42 de la LLO donne à Patrimoine canadien le mandat de susciter et d'encourager une approche concertée au sein des institutions fédérales pour la mise en œuvre de l'engagement fédéral.

Coordination interministérielle par Patrimoine canadien, au national et en région

Dans le cadre de son mandat de coordination, Patrimoine canadien a d'ailleurs offert un encadrement particulier à deux institutions nouvellement désignées en vertu du Cadre de 1994, soit l'Agence canadienne de développement économique du Nord et l'Agence fédérale de développement économique pour le Sud de l'Ontario.

Réseautage et coordination

La Direction de la concertation interministérielle (DCI) de Patrimoine canadien collabore assidûment avec les institutions désignées, mais elle travaille également avec un grand nombre d'autres institutions fédérales pour les aider à mieux comprendre leurs responsabilités reliées à la mise en œuvre de l'article 41 de la LLO et à les assumer pleinement.

Par l'entremise des divers réseaux nationaux et régionaux qu'il anime dans le but de favoriser le développement des CLOSM et la mise en valeur des langues officielles, Patrimoine canadien continue de faciliter la collaboration entre les institutions fédérales et le dialogue avec les CLOSM.

Ainsi, le Réseau des coordonnateurs nationaux responsables de la mise en œuvre de l'article 41 de la LLO s'est réuni régulièrement pour échanger des bonnes pratiques, discuter d'enjeux communs et identifier des pistes d'action. Lors d'une de ces rencontres, des représentants des communautés francophones des trois territoires sont venus présenter leurs priorités et discuter d'éventuels partenariats avec les institutions fédérales. Ils ont ainsi pu constater certains progrès découlant d'une rencontre du même type tenue en 2006 et les efforts faits par les institutions pour tenir compte des besoins de leur communauté. Une autre rencontre du Réseau a permis de déboulonner certains mythes entourant les communautés d'expression anglaise du Québec afin d'aider les institutions fédérales à mieux comprendre la réalité de ces communautés et à mieux cibler leurs interventions. Il s'agissait là d'un prélude à une série d'actions de la DCI et du bureau régional de Patrimoine canadien au Québec visant à mettre en valeur ces communautés.

Par ailleurs, les bureaux régionaux de Patrimoine canadien et la DCI travaillent en étroite collaboration pour animer des réseaux régionaux et tenir des rencontres centrées sur les besoins des communautés locales. On peut penser à l'InterAction en Alberta, à une rencontre thématique du Conseil fédéral du Yukon sur la partie VII de la LLO, à une grande rencontre interministérielle en Ontario, aux rencontres du réseau 41 en Nouvelle-Écosse, à la Journée de dialogue avec la communauté francophone du Nouveau-Brunswick et à celle tenue à l'Île-du-Prince-Édouard. En outre, la DCI et le bureau régional de la Nouvelle-Écosse ont collaboré étroitement avec le nouveau Musée canadien de l'immigration du

Quai 21 situé à Halifax, pour faire en sorte que ce musée comprenne ses obligations et reflète la dualité linguistique du pays. Au Québec, le bureau régional et la DCI ont mis sur pied un groupe de travail en arts, culture et patrimoine réunissant les institutions fédérales à vocation culturelle et les organismes artistiques et culturels des communautés d'expression anglaise du Québec. Ce groupe devrait permettre d'établir de nouveaux partenariats.

Par ailleurs, le Ministère a conclu en 2010-2011 une série d'ententes de collaboration avec les CLOSM dans chaque province et territoire. Ces ententes comportent un volet de coordination interministérielle visant à assurer, en région, une convergence des interventions fédérales en faveur des CLOSM et de la mise en valeur des langues officielles.

Collaboration et partenariats

- *Avec le Secrétariat sur Conseil du Trésor*
La DCI a travaillé avec le Secrétariat du Conseil du Trésor (SCT) à la révision du Guide pour la préparation des présentations au Conseil du Trésor afin d'orienter la prise en compte des obligations à l'égard de l'article 41. Ainsi, toutes les institutions fédérales qui préparent des présentations au Conseil du Trésor doivent analyser systématiquement l'impact de leurs initiatives sur le développement des CLOSM et la mise en valeur des langues officielles.

Cette année encore, la DCI a collaboré avec le SCT et le Conseil du Réseau des champions des langues officielles à la tenue du Forum des bonnes pratiques. Ce Forum regroupe tous les intervenants fédéraux clés en langues officielles. Justice Canada, Santé Canada, Environnement Canada et Patrimoine canadien ont présenté aux participants diverses pratiques leur permettant d'optimiser leur contribution à la mise en œuvre de l'article 41 de la LLO.

Toujours avec le SCT, la DCI a participé à la formation des nouveaux champions et à l'organisation de la conférence annuelle des champions qui s'est tenue à Moncton, en mai 2011. Elle a aussi élaboré divers documents visant à mieux outiller les champions en ce qui touche à la mise en œuvre de l'article 41 de la LLO.

- *Avec le Commissariat aux langues officielles*
La DCI a contribué à la tenue du Forum sur la partie VII de la LLO organisé par le Commissariat aux langues officielles. Ce forum a donné l'occasion aux institutions fédérales et aux CLOSM de mettre en lumière les succès, de même que les défis à relever au cours des prochaines années. Le forum avait notamment pour but de mettre à profit la bonne collaboration entre les intervenants fédéraux et communautaires afin d'identifier de nouvelles pistes de solution.

Nouvelle approche en coordination interministérielle

En 2010-2011, la DCI a développé une nouvelle approche en matière de coordination interministérielle dont la mise en œuvre est prévue en 2011-2012. Cette nouvelle approche permettra de mobiliser l'ensemble des institutions fédérales et de les aider à exploiter leur plein potentiel de contribution au développement communautaire et à la promotion des langues officielles. En outre, elle s'articulera autour d'un meilleur arrimage entre les processus de reddition de comptes du Secrétariat du Conseil du Trésor pour les parties IV, V et VI de la LLO et de Patrimoine canadien pour la partie VII de la LLO.

Secteur culturel

Centre national des Arts

Ministre du Patrimoine canadien et des Langues officielles : James Moore

Président et chef de la direction : Peter A. Herrndorf

Championne des langues officielles : Anne Tanguay

Mandat

Le Centre national des Arts a pour mandat de développer et d'encourager les arts d'interprétation en concluant des partenariats avec les artistes et les collectivités de la région de la capitale nationale et de l'ensemble du Canada, en visant l'excellence dans les arts de la scène, en encourageant les nouveaux talents et en faisant du Centre national des Arts un centre d'excellence artistique de réputation mondiale.

500 artistes. 80 événements. 13 jours. Voilà comment s'est déroulée la Scène des Prairies, 5^e édition d'un festival multidisciplinaire biennal produit par le Centre national des Arts (CNA) et mettant à l'honneur les artistes d'une région donnée du Canada. Après la Scène atlantique (2003), la Scène albertaine (2005), la Scène Québec (2007) et la Scène Colombie-Britannique (2009), c'était au tour du Manitoba et de la Saskatchewan de briller, du 26 avril au 8 mai 2011.

Un grand nombre d'artistes francophones émergents des deux provinces ont pris d'assaut la région de la capitale nationale. Le CNA a notamment présenté l'événement *Hommage à Roland Mahé*, directeur artistique de longue date du Cercle Molière de Saint-Boniface et pilier de l'expression artistique francophone au Manitoba. Grâce à un partenariat avec Radio-Canada/CBC, le CNA a pu maximiser la visibilité offerte aux artistes participant au festival et révéler des talents prometteurs issus de la communauté de langue officielle en situation minoritaire (CLOSM), aussi bien au Manitoba et en Saskatchewan que dans la région de la capitale nationale et à l'échelle du pays.

Il faut également souligner la présence au festival de pas moins de 75 diffuseurs de partout au Canada et du monde entier qui, à leur retour chez eux, contribueront à étendre le rayonnement d'artistes qu'ils ont découverts en leur proposant des engagements, comme cela a été le cas à l'issue des éditions précédentes des Scènes. Pour la première fois de l'histoire du festival, le CNA a produit une publicité distincte sur les artistes francophones à l'affiche et les expositions d'arts visuels tenues sur la rive québécoise.

Dans le cadre de la programmation 2010-2011 du Théâtre français (TF), la présentation de la pièce *Wolfe* de la Néo-Brunswickoise Emma Haché a confirmé le talent de cette jeune auteure choisie pour participer au Programme des auteurs associés du TF. Ce programme, échelonné sur trois ans, a été fructueux à plus d'un titre pour Emma Haché. Elle a pu se perfectionner dans la pratique de son art au contact du directeur artistique du TF, Wajdi Mouawad, monter une de ses œuvres avec le Théâtre l'Escaouette de Moncton grâce au soutien du CNA, et présenter le produit final sur la scène nationale au CNA. Emma Haché a également collaboré à un autre spectacle de la saison 2010-2011 du Théâtre français en signant une version « rajeunie » pour toute la famille de *La Tempête* de Shakespeare.

Par ailleurs, le CNA a accentué considérablement ses efforts de consultation et de coordination en 2010-2011. Sa participation au Forum sur les pratiques artistiques qu'a tenu la Fédération culturelle canadienne-française (FCCF) en juin 2011 (sous le thème *Être artiste dans la francophonie canadienne*) témoigne du profond engagement du Centre à jouer un rôle actif, à titre de signataire de l'*Entente pour le développement des arts et de la culture de la francophonie canadienne*, dans la promotion de la contribution des minorités francophones et acadiennes du Canada à la richesse culturelle et artistique du

pays. Dans le cadre de ce forum, le CNA a financé et présenté à sa Quatrième Salle un spectacle mettant en vedette plusieurs artistes francophones émergents.

Le CNA a également mené de vastes consultations en prévision de l'édition 2011 de la biennale Zones théâtrales, événement qui se définit comme « un temps de rencontre et un lieu de rayonnement pour le théâtre professionnel des communautés francophones canadiennes et des régions du Québec, ceux qui le créent et ceux qui s'y intéressent ». Ces consultations ont nourri les choix du directeur artistique René Cormier.

Commission de la capitale nationale

Ministre des Transports, de l'Infrastructure et des Collectivités : Charles Strahl (Chuck)

Ministre d'État (Commission de la capitale nationale) : Lawrence Cannon

Première dirigeante : Marie Lemay

Championne des langues officielles : Diane Dupuis

Co-championne des langues officielles : Manon Rochon

Mandat

La Commission de la capitale nationale (CCN) a pour mandat d'établir des plans d'aménagement, de conservation et d'embellissement de la région de la capitale nationale. Elle concourt à la réalisation de ces trois buts afin de doter le siège du gouvernement du Canada d'un cachet et d'un caractère dignes de son importance nationale. La Commission organise, parraine ou fait la promotion, dans la région de la capitale nationale, des activités et des manifestations publiques enrichissantes pour le Canada sur les plans culturel et social.

Le 9 septembre 2010, à l'occasion de la Journée de la dualité linguistique, la CCN, en collaboration avec le Commissariat aux langues officielles et le Conseil du Réseau des champions des langues officielles, a tenu une représentation spéciale de son nouveau spectacle son et lumière *Mosaïka*. Pour l'occasion, la CCN avait invité sur la colline du Parlement tous les champions et co-champions des langues officielles, ainsi que les représentants des communautés de langue officielle en situation minoritaire.

Mosaïka fait la promotion de la dualité linguistique en alternant la narration entre les deux langues officielles au sein de la même présentation. Le spectacle s'ouvre avec un prélude interactif au cours duquel des Canadiens d'un océan à l'autre discutent de leur pays dans la langue de leur choix. Les récits ont été filmés par une entreprise issue de la communauté d'expression anglaise de Montréal. Un sondage effectué sur place a révélé que près de 90 % des répondants étaient très satisfaits du format du spectacle.

Toujours sur la scène culturelle, la championne des langues officielles de la CCN a largement contribué au rayonnement de l'artiste franco-ontarienne Andrea Lindsay, en l'invitant à se produire lors des spectacles de la fête du Canada 2010.

En juillet 2010, la CCN a accueilli pendant deux semaines l'exposition itinérante *Déjà vu : 40 ans de langue et de rire en caricatures politiques*. Cette exposition, créée par le Commissariat aux langues officielles, relate les 40 ans de la *Loi sur les langues officielles* (LLO). Sa présentation au 40, rue Elgin, a permis d'informer et de sensibiliser les employés de la CCN à l'importance des deux langues officielles au Canada.

Enfin, la CCN a encouragé ses employés à promouvoir et à intégrer les langues officielles dans leur travail quotidien en créant un nouveau prix de reconnaissance en matière de langues officielles. Ce prix est désormais accordé annuellement à un employé lors des Rendez-vous de la Francophonie à la CCN.

Conseil des Arts du Canada

Ministre du Patrimoine canadien et des Langues officielles : James Moore

Directeur et chef de la direction : Robert Sirman

Championne des langues officielles : Denyse Jomphe

Mandat

Le Conseil des Arts du Canada est un organisme public de soutien aux arts qui offre une gamme étendue de programmes d'aide destinés aux artistes professionnels et aux organismes artistiques canadiens. Le Conseil appuie la création, la production et la diffusion d'œuvres artistiques de grand mérite. Il octroie aussi un certain nombre de prix et fait la promotion des arts au Canada.

Appui aux artistes et aux organismes artistiques

Le Conseil des Arts s'est doté d'orientations stratégiques fortes qui placent les artistes et les organismes artistiques professionnels au cœur de ses actions. Son plan stratégique *Cap sur l'avenir* confirme sa volonté d'accroître son rôle de chef de file dans la promotion de l'équité comme priorité critique dans la réalisation des aspirations artistiques du Canada. Actuellement, les secteurs visés par l'équité sont les langues officielles, les arts autochtones, la diversité culturelle et le secteur Art et handicap.

En 2010-2011, le Conseil a octroyé plus de 8,7 millions de dollars aux artistes et aux organismes artistiques issus des communautés de langue officielle en situation minoritaire (CLOSM). Les artistes et organismes francophones ont reçu plus de 3,1 millions de dollars, alors que ce montant s'élève à plus de 5,6 millions de dollars pour la communauté d'expression anglaise du Québec. La très grande majorité de ce financement provient des budgets courants du Conseil, distribués dans le cadre de programmes ordinaires en théâtre, lettres et édition, musique, danse, arts visuels, arts médiatiques et interdisciplinarité. Au total, 341 artistes et 271 organismes ont reçu un appui financier du Conseil, dont 114 artistes de moins de 35 ans.

En plus des programmes de subvention, le Conseil a maintenu un fonds ciblé de 785 500 \$ pour le soutien aux artistes et aux organismes artistiques des CLOSM. Ainsi, 79 artistes et organismes ont reçu un supplément ou une subvention pour la réalisation de leur projet. Les fonds ont entre autres permis d'aider la Maison des artistes visuels francophones de Winnipeg, les Productions DansEncorps Inc. de Moncton, le Salon du livre de la péninsule acadienne, le Théâtre français de Toronto, le Studio 303 (danse) de Montréal, le STO Union (théâtre) de Wakefield et le Foreman Art Gallery de l'Université Bishop de Sherbrooke. Les fonds ciblés ont aussi permis à 18 artistes de la relève d'obtenir un appui, soit 5 francophones et 13 anglophones.

Un prix Molson attribué à un artiste francophone des CLOSM

Le Conseil administre plusieurs prix qu'il accorde annuellement à des artistes canadiens, dont les deux prix Molson de 50 000 \$ chacun. Ces prix sont décernés à des personnalités du monde des arts et des sciences humaines et visent à encourager les récipiendaires à continuer à contribuer au patrimoine culturel et intellectuel du Canada. Cette année, l'artiste acadien de renom Herménégilde Chiasson a remporté un des prix Molson. C'est la première fois que ce prix est remis à un artiste francophone des CLOSM.

Une présence du Conseil sur tout le territoire canadien

Les agents de programme voyagent régulièrement pour assister à des événements organisés dans les CLOSM afin de rencontrer les artistes et les organismes. De plus, le Conseil organise des séances d'information et des ateliers dans les différentes régions, en collaboration avec des organismes actifs dans les communautés.

Les artistes et les organismes de la francophonie canadienne ayant reçu un appui du Conseil proviennent de 38 municipalités réparties sur tout le territoire, à l'exception du Québec. Pour sa part, le soutien à la communauté d'expression anglaise du Québec se concentre à Montréal et aux villes environnantes (94 % des subventions), mais des artistes et organismes artistiques de 18 autres municipalités du Québec ont obtenu des subventions.

Promotion de la dualité linguistique

La Foire des droits de traduction, organisée en janvier 2011, est une nouvelle initiative du Conseil qui lui permet de jouer un rôle proactif dans la promotion de la dualité linguistique au Canada. La Foire permet de créer des liens entre les éditeurs francophones et anglophones du Canada. Quelque 70 éditeurs canadiens des deux langues officielles se sont réunis pour échanger de l'information sur leurs titres pour la vente des droits de traduction, tout comme ils le font dans les grandes foires internationales. Un tel lieu de rencontre et d'échange entre les deux groupes d'éditeurs n'existe pas au Canada. Ultiment, l'initiative vise à faire connaître aux lecteurs canadiens la littérature de l'autre groupe linguistique.

Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes

Ministre du Patrimoine canadien et des Langues officielles : James Moore

Président : Konrad Von Finckenstein

Champion des langues officielles : Daniel Finestone, p.i.

Mandat

Le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) surveille et régleme les systèmes de radiodiffusion et de télécommunication au Canada. Les pouvoirs du CRTC en matière de réglementation de la radiodiffusion découlent de la *Loi sur la radiodiffusion* (L.C. 1991, chap. 11, modifiée). Ses pouvoirs de réglementation des télécommunications découlent de la *Loi sur les télécommunications* (L.C. 1993, chap. 38, modifiée) et de la *Loi sur Bell Canada* (L.c. 1987, chap. 19, modifiée).

En tant que tribunal administratif, le CRTC ne gère pas de programmes ou de services et ne finance pas d'activités. Cependant, dans l'exercice de son mandat, le CRTC attribue, renouvelle ou modifie des licences de radiodiffusion, approuve des tarifs et élabore des politiques réglementaires.

Dans les secteurs des télécommunications et de la radiodiffusion, deux mesures clés ont des effets positifs directs sur les communautés de langue officielle en situation minoritaire (CLOSM) :

- Les rencontres régulières tenues dans le cadre du groupe de discussion CRTC-CLOSM facilitent la participation des CLOSM aux processus publics du Conseil. Les CLOSM interviennent davantage et de façon plus efficace aux instances qui les concernent et qui ont un impact sur leur développement et leur épanouissement en faisant valoir leurs points de vue et leurs priorités. En 2010-2011, une quinzaine d'organisations membres des CLOSM ont participé à des processus les concernant.
- La mise en œuvre de la lentille 41, soit l'intégration systématique d'une analyse d'impact de ses processus décisionnels sur les communautés permet au Conseil de tenir compte des intérêts des CLOSM dans les analyses et les délibérations menant aux décisions. En 2010-2011, une vingtaine de processus ayant une incidence sur les CLOSM ont inclus des analyses d'impact prenant en compte leurs intérêts.

Secteur culturel

De façon plus spécifique, le CRTC a intégré des questions et a émis des conditions de licence, des attentes ou des encouragements dans le cadre d'un grand nombre de ses processus publics. En 2010-2011, le Conseil a entre autres pris des décisions visant l'amélioration de l'accès aux services de radiodiffusion et de télécommunications et un meilleur reflet des CLOSM au sein du système de radiodiffusion.

À titre d'exemple, suite à l'examen de la politique sur la distribution, les CLOSM bénéficieront de la distribution par les satellites de Shaw Direct et de Bell Télé des stations régionales admissibles de la Société Radio-Canada, soit les stations CBLFT Toronto et CBKFT Régina.

Dans la même optique, la Politique relative à la télévision communautaire du Conseil exige que les distributeurs autorisés qui exploitent un canal communautaire indiquent, dans leur rapport annuel, le nombre de demandes d'accès reçues de groupes ou de membres des CLOSM. Le Conseil voulait ainsi s'assurer que les CLOSM reçoivent des services de télévision qui reflètent leurs réalités, leurs besoins et leurs intérêts dès l'année de radiodiffusion 2010 (1^{er} septembre 2010 au 31 août 2011).

Communautés d'expression française à l'extérieur du Québec

Tout au long du processus d'attribution d'une nouvelle licence à Saskatchewan Communications Network (SCN), une entreprise de programmation éducative de la Saskatchewan, le Conseil a intégré à son processus décisionnel des questions sensibilisant la titulaire aux réalités de la communauté francosaskoise ainsi qu'une analyse d'impact prenant en compte les besoins de cette communauté. Ainsi, dans sa décision, le Conseil encourage SCN à continuer à examiner les propositions d'émissions dans toutes les langues, y compris les propositions d'émissions qui reflètent et mettent en valeur la culture et le patrimoine des francophones de la province.

Communautés d'expression anglaise du Québec

Dans le cadre du processus de renouvellement des licences des radiodiffuseurs de langue anglaise, des questions portant sur le reflet des communautés de langue anglaise du Québec et sur la production issue de ces communautés ont été posées aux radiodiffuseurs. Ces questions visaient à les sensibiliser à ces enjeux et à leur donner l'occasion de réfléchir à leurs plans et leurs stratégies futurs. Les représentants des communautés – English-language Arts Network (ELAN) et Quebec English-language Production Committee (QEPC) – ont eu la chance d'intervenir lors de l'audience du 7 mars 2011 et de faire valoir leurs positions.

Promotion du français et de l'anglais dans la société canadienne

Le Conseil a modifié la définition d'émission canadienne dans sa Politique réglementaire de radiodiffusion CRTC 2010-905, *Révision de la définition d'une émission canadienne*, afin d'y inclure les émissions canadiennes doublées au Canada et à l'étranger. Cette politique vise à stimuler l'activité du doublage au Canada et à permettre le respect des choix créatifs et linguistiques des producteurs et des distributeurs francophones et anglophones du Canada.

Dans sa Politique réglementaire de radiodiffusion CRTC 2011-59, *Exigences normalisées pour les entreprises de vidéo sur demande*, le Conseil a exprimé son attente pour que ces services offrent, dans toute la mesure du possible, leur programmation dans les deux langues officielles.

En permettant l'accès à la vidéoconférence dans les bureaux régionaux, le CRTC encourage la participation active des CLOSM qui n'auraient pas pu participer en personne aux rencontres du groupe de discussion CRTC-CLOSM ou aux instances du Conseil. Par exemple, en préparation à la 6^e rencontre du groupe de discussion CRTC-CLOSM qui a eu lieu à Ottawa, en novembre 2010, les bureaux régionaux de Montréal, de la Colombie-Britannique et de Dartmouth ont mis leur système de vidéoconférence à la disposition des CLOSM. De la même façon, lors de l'audience sur les renouvellements des services de langue anglaise, ELAN et QEPC ont participé aux instances à partir du bureau régional de Montréal.

Les conseillers régionaux et le personnel du CRTC continuent de demeurer accessibles aux membres des CLOSM. De plus, les représentants des communautés d'expression anglaise du Québec, ELAN et QEPC, ont pu rencontrer, à plusieurs reprises et de façon individuelle, la conseillère du Québec et la

haute gestion du CRTC afin de faire part de leurs préoccupations et de recevoir de l'information ciblée en fonction de leurs besoins.

Office national du film du Canada

Ministre du Patrimoine canadien et des Langues officielles : James Moore
Commissaire du gouvernement à la cinématographie : Tom Perlmutter
Champion des langues officielles : Claude Joli-Cœur

Mandat

L'Office national du film du Canada (ONF) a pour mandat de refléter les valeurs et perspectives canadiennes grâce à la production d'œuvres audiovisuelles canadiennes novatrices qui sont accessibles aux médias pertinents du jour.

L'ONF a continué à promouvoir l'exploration du contenu et de la forme en production d'œuvres audiovisuelles en soutenant le perfectionnement professionnel des créateurs issus des communautés de langue officielle en situation minoritaire (CLOSM). En tout, 13 productions signées par des créateurs des CLOSM ont été achevées dans le cadre des Programmes anglais et français en 2010-2011.

Parmi les festivals ayant présenté les œuvres de créateurs de l'ONF dans les CLOSM, mentionnons : Les Rendez-vous de la Francophonie, le Festival international du cinéma francophone en Acadie, le Festival international de Louisiane et le premier Festival de cinéma documentaire et expérimental organisé par l'Association culturelle du Haut-Saint-Jean au Nouveau-Brunswick. D'autres projections destinées aux auditoires des CLOSM ont eu lieu aux Rendez-vous de l'ONF en Acadie, à Toronto, à Montréal, à Ottawa et à Waterloo.

Cette année, l'ONF a continué à offrir du mentorat professionnel aux participants provenant des CLOSM. Parmi les faits saillants, soulignons la plus récente édition du concours Tremplin qui favorise la création d'œuvres par des cinéastes de la relève des minorités francophones de l'extérieur du Québec. Un des films issus de Tremplin 2009, *Voleuse de poussière* de Marie-Thérèse François, a été présenté en première au Festival international du cinéma francophone en Acadie (FICFA) 2010 et a reçu le prix La vague pour la meilleure œuvre acadienne – court métrage.

À la suite de l'appel de propositions lancé en 2009 pour First Person Digital, un programme unique de formation et de création destiné aux artistes québécoises souhaitant explorer de nouvelles formes de récit multimédia, six projets interactifs réalisés par des cinéastes anglophones de Montréal ont été sélectionnés pour passer à l'étape de production en 2010. *Jelena's Song*, un documentaire du cinéaste de la relève montréalaise Pablo Alvarez-Mesa, a été présenté en première québécoise aux Rencontres internationales du documentaire de Montréal, en novembre 2010. En février 2011, le film a remporté le prix Pierre et Yolande Perreault pour la meilleure première ou deuxième œuvre documentaire aux Rendez-vous du cinéma québécois, à Montréal.

Les nouvelles technologies et stratégies numériques multiplient les modes d'accès des CLOSM à la culture et aux valeurs canadiennes en rendant disponible le contenu de l'ONF dans les deux langues officielles. De plus, ces technologies et stratégies favorisent la visibilité à l'échelle nationale des productions que signent les créateurs des CLOSM.

Depuis le lancement des portails ONF.ca et NFB.ca en janvier 2009, la population canadienne jouit d'un accès sans précédent au patrimoine audiovisuel de l'ONF. Le portail ONF.ca a donné lieu à 191 947 visionnements de productions en langue française à l'extérieur du Québec, tandis que NFB.ca a fait l'objet de 211 357 visionnements de productions en langue anglaise au Québec. En 2010-2011, 323 productions du Programme anglais et 249 productions du Programme français ont été ajoutées à l'Espace visionnage en ligne. L'ONF met également le cinéma à la portée des Canadiens de partout grâce

à ses applications mobiles pour les plateformes iPhone, iPad et Android, ainsi qu'à l'application préinstallée pour le nouveau PlayBook de BlackBerry.

Au cours du dernier exercice financier, l'ONF a poursuivi l'enrichissement de son offre en ligne au secteur de l'éducation, proposant désormais au personnel enseignant et aux élèves du contenu exclusif dans les deux langues officielles (guides pédagogiques, liens vers les programmes éducatifs et sélections de films par niveau scolaire). Learn Quebec, un organisme à but non lucratif offrant des services et du soutien en matière d'apprentissage en ligne aux écoles et organismes communautaires anglophones des milieux ruraux et urbains du Québec, a souscrit un abonnement de trois ans au portail Education. Cet abonnement couvre toutes les écoles publiques anglaises, de la maternelle à la 5^e secondaire.

Enfin, en 2010-2011, un partenariat entre l'Université de Moncton et les Studios Acadie et Ontario Ouest du Programme français de l'ONF a mené à la production du site Web interactif *Parlez-vous encore français*. Le site Web sur la langue française est une ressource éducative pour les jeunes de 13 à 22 ans des écoles, collèges et universités francophones des CLOSM. Ce projet vise à augmenter la fierté de la langue française et le développement des habiletés langagières, tout en freinant l'assimilation des jeunes. Ceux-ci pourront participer activement aux jeux interactifs du site Web et communiquer avec des jeunes des autres CLOSM.

Parcs Canada

Ministre de l'Environnement : Peter Kent
Directeur général : Alan Latourelle
Champion des langues officielles : Larry Ostola

Mandat

Parcs Canada protège et met en valeur des exemples représentatifs du patrimoine naturel et culturel du Canada, et en favorise chez le public la connaissance, l'appréciation et la jouissance, de manière à assurer l'intégrité écologique et commémorative de ce patrimoine pour les générations d'aujourd'hui et de demain.

L'année financière 2010-2011 a marqué les premiers pas d'une nouvelle Direction générale entièrement vouée à améliorer les relations externes et l'expérience du visiteur. Sa mission est de découvrir ce qui intéresse les gens et d'entretenir avec eux des relations à long terme. Il s'agit d'une nouvelle façon d'aborder les Canadiens : au lieu de faire des choses pour les Canadiens, Parcs Canada les fera avec eux et comme ils le préfèrent.

Les communautés de langue officielle en situation minoritaire (CLOSM) ont été consultées afin que l'Agence puisse adapter ses services et programmes en fonction de leurs besoins. Certaines unités de gestion ont activement participé aux activités organisées par les CLOSM de leur région afin de mieux les connaître et d'entretenir des relations durables avec elles en vue de collaborations efficaces.

Dans les faits, plusieurs CLOSM sont plus que de simples intervenants pour l'Agence. Elles sont aussi de réels partenaires aux valeurs et intérêts similaires. En effet, une industrie du tourisme prospère permettra à Parcs Canada d'étendre son marché et aux CLOSM d'assurer leur vitalité culturelle et économique. Il est donc mutuellement avantageux d'élaborer et de mettre en œuvre des projets ou programmes avec les CLOSM. Ainsi, certaines unités de gestion ont joint leurs efforts à ceux des CLOSM de leur région pour encourager le tourisme francophone dans l'Ouest. Les projets Joie de vivre, Corridor touristique francophone de l'Ouest ou Terroir de Batoche et Bellevue en sont quelques exemples.

Un autre domaine de partenariat réussi touche les programmes éducatifs à l'intention des CLOSM ou élaborés en collaboration avec elles. Ces programmes sont de véritables générateurs de richesse sociale qui sensibilisent les participants à la nature et à l'histoire, tout en leur inculquant des notions d'attachement à leur culture et de respect de celle des autres.

À titre d'exemple, Island Quest, un programme d'interprétation à l'intention des élèves anglophones de 6^e et 7^e années de Montréal a été élaboré par le Parc national des Îles-du-Saint-Laurent et la Gananoque Boat Line. Il offre aux élèves la chance d'en apprendre davantage sur le parc et la place qu'il occupe dans l'écosystème des Mille-Îles.

Et pour les programmes élaborés en collaboration avec les CLOSM, celui né de la collaboration fructueuse du Centre de service de l'Atlantique de Parcs Canada et de la collectivité acadienne, afin de sensibiliser les élèves de ses écoles à la protection du patrimoine mondial, en est un autre vraiment exemplaire. Il est très important pour l'Agence d'éduquer le jeune public qui, par son attachement, soutiendra la préservation et la perpétuation du patrimoine naturel et culturel. Cette éducation des jeunes est aussi vitale pour les CLOSM, afin que leurs enfants puissent accroître leurs connaissances des endroits et des événements patrimoniaux qui les représentent et ce, dans leur langue maternelle.

Enfin, l'Agence est satisfaite des relations qu'elle a su initier, maintenir et développer avec les membres des nombreuses associations et entreprises des CLOSM qui ont contribué à étendre et rendre plus pertinent son champ d'action. En retour, elle est aussi heureuse de contribuer à la promotion de ces associations en mettant leurs publications et produits promotionnels à la disposition du public qui fréquente ses parcs, ses sites nationaux et ses aires marines nationales de conservation.

De plus, Parcs Canada collabore directement à certains projets des CLOSM lorsque l'occasion se présente. Ce fut le cas en 2010-2011 alors que l'unité de gestion de l'Île-du-Prince-Édouard a signé un protocole d'entente avec la Société Saint-Thomas-d'Aquin pour commémorer la déportation des Acadiens et célébrer leur fête nationale. Pour sa part, l'unité de gestion de l'Arctique de l'Ouest a facilité le tournage de la série *La ruée vers l'or*, réalisée par une entreprise cinématographique de Winnipeg, Les Productions Rivard; l'émission a été en nomination pour trois Gémeaux.

Patrimoine canadien

Ministre du Patrimoine canadien et des Langues officielles : James Moore

Sous-ministre : Daniel Jean

Championne des langues officielles : Nicole Bourget

Mandat

Le ministère du Patrimoine canadien (le Ministère) et les principales institutions culturelles nationales du Canada jouent un rôle vital dans la vie culturelle, civique et économique des Canadiens. Ils travaillent ensemble pour promouvoir la culture, les arts, le patrimoine, les langues officielles, la citoyenneté et la participation, ainsi que les initiatives liées aux Autochtones, à la jeunesse et aux sports.

Au cours de l'année, la mise en œuvre de l'article 41 de la *Loi sur les langues officielles* (LLO) a mobilisé l'ensemble du Ministère à l'échelle nationale et dans toutes les régions du pays. Le développement de programmes et de politiques à Patrimoine canadien est alimenté par des recherches et analyses diffusées à l'interne et partagées avec des partenaires clés. À cet égard, les enjeux entourant les processus d'apprentissage d'une langue seconde et les déterminants de la vie et de l'épanouissement des communautés de langue officielle en situation minoritaire (CLOSM) ont fait l'objet d'une attention particulière en 2010-2011. Le Ministère a aussi réalisé une recherche sur l'opinion publique pour analyser l'impact de la transition à la télévision numérique sur les CLOSM : les résultats lui ont permis de se doter d'une stratégie de sensibilisation efficace.

L'arrivée à mi-parcours de la *Feuille de route pour la dualité linguistique canadienne 2008-2013 : Agir pour l'avenir* a été l'occasion pour le Ministère de tenir des Journées nationales de dialogue. Ces échanges ont permis aux représentants du gouvernement fédéral et des CLOSM de faire le point sur les acquis des deux dernières années ainsi que sur les enjeux et les objectifs à atteindre d'ici la fin de ce cycle.

Secteur culturel

Dans le domaine musical, le Fonds de la musique du Canada, la Fondation MUSICATION et la Foundation Assisting Canadian Talent on Recordings (FACTOR) ont, ensemble, consacré environ 16 % de leur budget, soit près de 3 millions de dollars à la production et à la commercialisation d'œuvres d'artistes issus des CLOSM.

La culture constitue un outil essentiel de développement et de construction de l'identité et assure aux CLOSM un rayonnement accru sur la scène culturelle et artistique canadienne. Dans ce domaine, le Ministère a notamment facilité l'accès des communautés d'expression française du Nord et de l'Ouest du pays à la diversité artistique en renforçant le réseau des diffuseurs et le potentiel de tournée. Le Ministère a contribué de façon importante à la construction d'un centre de production théâtrale à multiples usages en Saskatchewan, répondant à la fois aux priorités des CLOSM et de toute la ville de Saskatoon.

Au Nouveau-Brunswick, le Ministère a appuyé la rénovation du Centre culturel Aberdeen. Les artistes professionnels de la région peuvent désormais travailler plus facilement dans un environnement francophone et offrir leurs productions à l'ensemble de la population. Enfin, grâce au Fonds de développement culturel, les CLOSM ont un meilleur accès à des initiatives artistiques et culturelles dans leur milieu. De plus, le Programme de développement des communautés par le biais des arts et du patrimoine a permis à 90 événements artistiques d'avoir lieu dans les CLOSM.

Le Ministère a aussi collaboré étroitement avec les communautés d'expression anglaise du Québec. Grâce aux contributions de l'Entente Canada-Québec relative à l'enseignement dans la langue de la minorité et à l'enseignement des langues secondes 2009-2010 à 2012-2013, 11 nouveaux centres scolaires et communautaires ont été mis en place. L'amélioration des réseaux communautaires et la création de nouveaux partenariats ont permis d'enrichir et de diversifier les services éducatifs. Une autre contribution du Ministère a permis l'ajout de huit nouveaux programmes d'études et de formation professionnelle et technique offerts dans deux commissions scolaires et trois établissements collégiaux de langue anglaise à Montréal et ailleurs au Québec.

Cupids (Terre-Neuve-et-Labrador), la première colonie anglaise du Canada, célèbre, en août 2010, son 400^e anniversaire. Le personnel du Ministère de la région de l'Atlantique a facilité la participation des CLOSM aux célébrations qui se sont déroulées dans les deux langues officielles. Organisateur et participants se sont réjouis des résultats de cette première collaboration qui a jeté les bases d'un partenariat durable et pourra servir de modèle pour d'autres initiatives semblables ailleurs au pays.

Divers événements ont aussi permis au Ministère de promouvoir le français et l'anglais ici et sur la scène internationale. Avec son appui, les organisateurs des Jeux du Canada 2011 à Halifax ont pu mettre à profit l'expérience tirée des Championnats du monde juniors d'athlétisme de Moncton en 2010 pour intégrer complètement les deux langues officielles à la planification, à l'organisation et à la tenue de cette manifestation sportive.

Une autre initiative de Sport Canada a permis à l'organisation Entraîneurs du Canada de mettre sur pied un projet pilote de formation linguistique en ligne. Trente-trois entraîneurs nationaux provenant de six provinces se sont prévalus de cette occasion d'améliorer leur capacité à fournir des services aux athlètes dans la langue de leur choix. Les programmes d'échanges ont permis à 8 180 jeunes de tout le pays, y compris des jeunes des CLOSM, d'être exposés ou immergés dans leur seconde langue officielle.

Enfin, le Canada, par le biais du Ministère, a beaucoup contribué à donner au français – une des quatre langues officielles de l'Organisation des États américains – la place qui lui revient dans les travaux, les projets et les nombreux documents de l'Organisation. Il a notamment assuré la traduction d'un document intitulé *Portfolio des meilleures pratiques dans le domaine de la culture pour le développement*, qui recense les expériences exemplaires de 18 États membres, dont le Canada.

Société Radio-Canada

Ministre du Patrimoine canadien et des Langues officielles : James Moore

Président-directeur général : Hubert Lacroix

Championne des langues officielles : Katya Laviolette

Mandat

La Canadian Broadcasting Corporation/Société Radio-Canada (CBC/Radio-Canada) est le radiodiffuseur public national et a comme mandat d'offrir une programmation de radio et de télévision de qualité et typiquement canadienne. Elle doit refléter la réalité canadienne et rendre compte de la diversité régionale du pays, tout en répondant aux besoins particuliers des régions.

Cette année, CBC/Radio-Canada a réaffirmé avec force sa détermination à servir les communautés de langue officielle en situation minoritaire (CLOSM) et les régions, ainsi qu'à promouvoir la culture canadienne.

Le 1^{er} février 2011, CBC/Radio-Canada présentait son nouveau plan stratégique quinquennal, *Partout, Pour tous*. Le plan comprend trois priorités : la programmation distinctive, les services aux régions et les plateformes numériques. Il vise à approfondir la relation entre le radiodiffuseur public et les Canadiens, à tous les niveaux et par tous les moyens.

En 2010-2011, Radio-Canada a considérablement rehaussé sa présence en région. Par exemple, l'ancrage régional d'Espace musique a renforcé et fait rayonner les centaines de partenariats culturels que Radio-Canada entretient dans les communautés francophones hors Québec. De plus, ses sites Web régionaux offrent davantage de contenu et la présence des régions aux réseaux s'est accrue. Le diffuseur public a produit ou fait produire par des producteurs indépendants francophones plusieurs émissions spéciales pour les communautés. Et enfin, tout au long de l'année, Radio-Canada a réalisé une vaste consultation pour la préparation du Plan Ontario et un dialogue s'est établi entre Radio-Canada et la Société nationale de l'Acadie (SNA).

Pour sa part, CBC a continué de faire la promotion de ses services à la communauté d'expression anglaise du Québec et de rejoindre de nouveaux auditoires. Des rencontres et sessions de travail ont sensibilisé les employés aux besoins de la communauté. Les services anglais ont accru leur interaction avec le public, notamment grâce aux médias sociaux et à des activités dans diverses localités (enregistrements d'émissions, événements avec des vedettes, personnalité de la semaine à *CBC News : Montreal*). CBC a également consulté des groupes cibles dans des comités de rédaction et sollicité quotidiennement la rétroaction du public. La communauté d'expression anglaise du Québec a bénéficié du Fonds transculturel de CBC/Radio-Canada – fonds dédié aux projets conjoints entre les Services anglais et les Services français – pour des initiatives comme Canada Writes/Le dernier mot, CBC Literary Awards/Prix littéraires Radio-Canada et October Crisis/Crise d'octobre.

Le 2 novembre 2010, CBC/Radio-Canada lançait le compte à rebours d'un an pour son 75^e anniversaire. Les célébrations du 75^e anniversaire, du 20 août au 2 novembre 2011, ont été à l'image du rôle unique de CBC/Radio-Canada dans la vie des citoyens. Au cours de son histoire, le radiodiffuseur public a contribué à façonner l'identité du pays en diffusant du contenu dans les deux langues officielles qui reflète la réalité des CLOSM et des régions.

Téléfilm Canada

Ministre du Patrimoine canadien et des Langues officielles : James Moore

Directrice générale : Carolle Brabant

Championne des langues officielles : Stella Riggi

Mandat

Téléfilm Canada a pour mandat de favoriser et d'encourager le développement de l'industrie audiovisuelle au Canada et d'agir conformément aux ententes conclues avec le ministère du Patrimoine canadien quant à la prestation de services ou de programmes se rapportant à l'industrie audiovisuelle. Téléfilm Canada apporte un soutien à l'industrie audiovisuelle du Canada visant la création d'œuvres et de produits culturels qui reflètent la société canadienne, sa dualité linguistique et sa diversité culturelle pour les auditoires canadiens. Grâce à divers programmes, Téléfilm Canada dessert trois secteurs de l'industrie canadienne : le cinéma, la télévision et les médias interactifs.

Téléfilm Canada croit que la croissance de l'industrie audiovisuelle dépend largement des talents établis et émergents qui doivent se tailler une place dans un environnement exigeant, innovateur et en constante évolution. Toutes les régions du Canada regorgent de créateurs de talent qui ont des histoires uniques à raconter dans les deux langues officielles. Comme la compétition est forte et les ressources financières limitées, Téléfilm croit qu'il est nécessaire de créer des mécanismes et des stratégies de développement adaptées; elle continue donc d'allouer des fonds pour soutenir le développement de projets de langue française hors Québec et de projets de langue anglaise au Québec.

Par l'intermédiaire de son Programme d'activités de langues officielles (ALO) et de ses volets Écrire au long et Feature It!, Téléfilm permet aux auteurs et aux producteurs de profiter d'une aide au développement, du savoir de l'industrie et du mentorat de scénaristes chevronnés. Grâce à ses divers programmes, Téléfilm est en voie d'atteindre son objectif d'améliorer les compétences de l'industrie, d'accroître le nombre de scénarios de longs métrages et de permettre aux communautés de langue officielle en situation minoritaire (CLOSM) d'accéder plus facilement à ses programmes de financement principaux en vue de la production éventuelle de leurs projets.

L'année 2010 a été le théâtre d'importantes réussites, dont l'achèvement de *La Sacrée*, une comédie franco-ontarienne produite grâce à la participation de Téléfilm à l'étape de développement du programme Écrire au long et au Volet à la production du programme ALO. Ce projet est à la fois une réussite pour l'équipe de création et un bon exemple de la collaboration possible entre les institutions, puisque le projet a également profité de la participation financière de la Société de développement de l'industrie des médias de l'Ontario. Du côté anglophone, le tournage de *Categorical Imperative*, le premier long métrage financé par le Volet à la production, doit commencer sous peu.

En plus de proposer des programmes destinés aux CLOSM, Téléfilm est fière de voir qu'un nombre croissant de créateurs des CLOSM ont accès à ses principaux fonds, entraînant une hausse du nombre de films canadiens indépendants. Le film *The High Cost of Living*, premier long métrage de Deborah Chow, une réalisatrice anglophone du Québec, a remporté plusieurs prix, dont le prix du Meilleur premier long métrage au Festival international du film de Toronto, en 2010.

Téléfilm a continué de soutenir les festivals et événements qui font la promotion des activités de langues officielles, comme la tournée des Rendez-vous du cinéma québécois. Les Rendez-vous font voyager le cinéma québécois dans différentes régions du Canada, offrant une vitrine aux créateurs de talent et une occasion de bâtir des auditoires dans de nouvelles régions. En 2010-2011, l'événement a fait la promotion des films francophones dans dix villes au Québec et sept villes au Canada.

Secteur économique

Agence canadienne de développement économique du Nord

Ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien et ministre de l'Agence canadienne de développement économique du Nord : John Duncan

Président : Patrick Borbey

Champion des langues officielles : Chad Arumburo

Mandat

L'Agence canadienne de développement économique du Nord (CanNor) a pour mandat de favoriser le développement économique régional dans les trois territoires du Canada par la prestation de programmes, la formation de partenariats pour encourager les investissements dans le Nord et la promotion des intérêts des populations du Nord et des Autochtones.

L'Agence canadienne de développement économique du Nord a été créée en août 2009 et est devenue une institution désignée en mai 2010 en vertu du Cadre de responsabilisation pour la mise en œuvre de l'article 41 de la *Loi sur les langues officielles* (LLO). Le premier rapport sur les résultats saisit les activités de l'Agence à l'appui de la mise en œuvre de l'article 41 depuis sa création.

Depuis le début de son existence, l'Agence a appuyé les communautés de langue officielle en situation minoritaire (CLOSM) tout en établissant sa gouvernance sur les langues officielles. Elle a ainsi procédé à la nomination d'un champion, à la création d'un comité des langues officielles et à la mise sur pied de certains mécanismes tels qu'un cadre de responsabilisation sur les langues officielles.

L'Agence a également produit son premier plan d'action pluriannuel (2011-2016) pour la mise en œuvre de l'article 41 de la LLO. Ce plan d'action, qui tient compte du développement actuel de l'Agence et de sa croissance à venir, décrit les mesures que CanNor compte prendre pour continuer à appuyer les CLOSM. Le plan d'action permettra de progresser dans la prise en compte des besoins et des réalités des CLOSM dans les territoires, tout en respectant le mandat de l'Agence.

Il est important de souligner que ce premier plan d'action est considéré comme un point de départ. Avec le temps, CanNor sera plus présente dans les territoires et mieux en mesure d'appuyer les CLOSM. Dans cette optique, la mise en œuvre du plan d'action en 2011-2012 comprendra des discussions avec les CLOSM sur l'article 41 de la LLO, et une version révisée du plan se fondera sur les résultats de ces discussions. CanNor vise à actualiser régulièrement son plan d'action à la lumière de facteurs nouveaux ou changeants.

Une équipe chargée des langues officielles oriente les mesures prises par l'Agence pour mettre en œuvre l'article 41 de la LLO. L'équipe comprend le champion des langues officielles, le coordonnateur national et un coordonnateur régional des langues officielles dans chaque territoire. Tout au long de l'exercice 2009-2011, l'équipe a participé, entre autres, au soutien apporté aux CLOSM dans le cadre de huit projets représentant un investissement total de 1,668 million de dollars. Ce financement a permis aux CLOSM du Yukon, des Territoires du Nord-Ouest et du Nunavut de lancer des initiatives importantes, notamment en tourisme, un secteur identifié comme une priorité clé par les trois Réseaux de développement économique et d'employabilité (RDÉE) territoriaux. Par exemple, le Carrefour Nunavut a

entrepris un projet de développement du tourisme culturel pour l'élaboration d'expériences culturelles autochtones communautaires à l'intention des visiteurs francophones.

En plus de financer des projets, les fonds de programme ont permis aux organisations des CLOSM de continuer à renforcer leur capacité. En 2009-2010, des fonds de l'Initiative de développement économique (IDE) à l'appui des langues officielles ont été alloués à une initiative de la Table 867, un comité composé de l'Association franco-yukonnaise, de la Fédération franco-ténoise et de l'Association des francophones du Nunavut. Ce projet panterritorial était conçu pour faciliter une approche coordonnée des activités économiques dans les trois territoires. On a également eu recours à cette approche panterritoriale pour le financement de l'IDE des années suivantes, car elle favorise la collaboration et les partenariats entre les territoires et optimise les avantages pour les CLOSM.

Agence de promotion économique du Canada atlantique

Ministre de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique : Keith Ashfield

Président : Paul J. Leblanc

Championne des langues officielles : Denise Frenette

Mandat

L'Agence de promotion économique du Canada atlantique (APECA) a pour mandat de favoriser les possibilités de développement économique du Canada atlantique et, plus particulièrement, la croissance des revenus et la création d'emplois dans cette région.

Au cours de l'exercice 2010-2011, l'APECA a entrepris diverses activités dignes de mention dans le domaine des langues officielles. L'Agence a entretenu des liens étroits avec des communautés de langue officielle en situation minoritaire (CLOSM) au Canada atlantique, entre autres au moyen des assemblées générales annuelles tenues par les principales organisations acadiennes de la région et des réunions sur le financement de projets.

De plus, l'APECA a participé activement aux dialogues entre la communauté et le gouvernement organisés par le ministère du Patrimoine canadien et Industrie Canada, à Ottawa.

Un plan d'action de collaboration entre l'APECA et les CLOSM a été élaboré de façon bilatérale par le comité de mise en œuvre de la partie VII de la *Loi sur les langues officielles* (LLO), composé de représentants du siège social de l'APECA et des bureaux régionaux, ainsi que des représentants régionaux du Réseau de développement économique et d'employabilité (RDÉE) et des Conseils de développement économique de chacune des provinces.

Plusieurs projets financés par l'APECA soulignent l'importance accordée aux relations saines entre les deux communautés de langue officielle. Ainsi, l'APECA a financé la traduction en anglais d'une pièce de théâtre acadienne présentée au Pays de la Sagouine. Le taux d'assistance du public anglophone a dépassé toutes les attentes.

L'APECA a également accordé du financement à Traduction NB Translation (TNB), un organisme provincial à but non lucratif qui fait la promotion de l'enseignement, de l'apprentissage et de l'exercice de la traduction. TNB offre des fonds au secteur privé pour la traduction de documents d'une langue officielle à l'autre. L'APECA estime que ce financement permet de mettre en valeur les deux langues officielles dans les entreprises et les organisations de la région.

À l'interne, le comité de direction de l'APECA a adopté une politique sur les langues officielles. Cette politique établit, à titre de valeur organisationnelle fondamentale, le respect des droits linguistiques du public servi par l'Agence et du principe de l'égalité réelle.

De plus, la politique prévoit que l'Agence doit prendre des mesures positives, comme le prévoit la LLO, pour mettre en œuvre l'engagement du gouvernement du Canada à favoriser l'épanouissement des CLOSM et à appuyer leur développement, ainsi qu'à promouvoir la pleine reconnaissance et l'usage du français et de l'anglais dans la société canadienne.

Agence fédérale de développement économique pour le Sud de l'Ontario

Ministre d'État (Sciences et Technologie) (Agence fédérale de développement économique pour le Sud de l'Ontario) : Gary Goodyear
Président : Bruce Archibald
Champion des langues officielles : Jeff Moore

Mandat

Le mandat de l'Agence fédérale de développement économique pour le Sud de l'Ontario (FedDev Ontario) consiste à appuyer l'excellence en favorisant la compétitivité, l'innovation et la diversification de l'économie et des collectivités du Sud de l'Ontario.

L'Agence fédérale de développement économique pour le Sud de l'Ontario a été créée en août 2009. Dès septembre 2010, FedDev Ontario est devenue une institution désignée en vertu du Cadre de responsabilisation pour la mise en œuvre de l'article 41 de la *Loi sur les langues officielles* (LLO).

Étant une agence nouvellement créée, FedDev Ontario a saisi d'emblée l'importance de sensibiliser les employés et les gestionnaires à la réalité de la communauté francophone. Ainsi, dans le cadre des Rendez-vous de la Francophonie, plusieurs articles ont circulé à l'interne sur les différentes réalités et défis d'employés qui vivent dans la communauté francophone.

L'Agence a aussi nommé un champion des langues officielles qui offre un leadership pour l'application de toutes les parties de la LLO, incluant la partie VII. Il sensibilise la haute gestion à la mise en œuvre et coordonne des activités de sensibilisation internes. Des mesures concrètes ont été prises pour développer un milieu de travail (incluant une offre de services) qui respecte la LLO, tels un cadre de responsabilisation, un plan d'action intégré, une politique sur les langues officielles et une trousse sur l'offre active.

L'Agence a entrepris d'établir rapidement un dialogue soutenu avec les communautés francophones de l'Ontario. FedDev Ontario a participé à un grand nombre de rencontres tenues par les communautés de langue officielle en situation minoritaire (CLOSM). L'Agence a ainsi rencontré plus d'une cinquantaine d'organisations, dont La Clé d'la Baie en Huronie, le Réseau de développement économique et d'employabilité Ontario (RDÉE Ontario), le Collège Boréal et le Réseau de soutien à l'immigration francophone de l'Est de l'Ontario afin de connaître les organisations francophones et leurs besoins. Par la même occasion, FedDev Ontario les a informées de ses services et programmes et plusieurs organismes francophones ont par la suite déposé des demandes de financement auprès de l'Agence.

Secteur économique

FedDev Ontario a appuyé le développement des communautés francophones de l'Ontario en finançant 168 projets pour un total de 75 millions de dollars. Quelques exemples :

- La Clé d'la Baie en Huronie a reçu un financement pour embaucher un jeune stagiaire pour soutenir une radio communautaire;
- un projet a été appuyé pour permettre à l'Assemblée de la francophonie de l'Ontario de faire le suivi concernant son plan stratégique communautaire;
- la municipalité de Port Colborne a reçu un financement pour la revitalisation de la rue principale;
- la Société d'aide au développement des collectivités (SADC) d'Essex a reçu de l'appui pour renflouer son fonds d'investissement.

Lors de l'analyse de certaines demandes de financement, une comparaison entre un projet en provenance de la population anglophone et un issu de la population francophone a permis de souligner les avantages d'un partenariat entre les deux communautés, favorisant ainsi le succès des deux projets.

La majorité des initiatives et programmes ont été développés en 2010. Lors de la revue des programmes et services déjà existants, basée sur la grille d'analyse du Secrétariat du Conseil du Trésor, FedDev Ontario a convenu de consulter la communauté francophone afin de s'assurer que le principe de l'égalité réelle soit appliqué. Ces consultations sont prévues pour 2011-2012.

FedDev Ontario a entrepris une révision des obligations à l'égard des langues officielles dans le contexte du renouvellement des ententes avec les SADC et de ses autres ententes de financement afin d'encourager les bénéficiaires à faire la promotion des deux langues officielles.

Lors de différents événements, de nombreuses organisations francophones du sud de l'Ontario ont accueilli les intervenants de FedDev Ontario. Le RDÉE Ontario, l'Association française des municipalités de l'Ontario, le Conseil économique et social d'Ottawa-Carleton, les Rendez-vous des aînés francophones d'Ottawa, par exemple, ont ainsi eu l'occasion de discuter avec un représentant de l'Agence de leur travail au sein de la communauté francophone et de leurs besoins spécifiques. L'Agence a pu créer des liens de collaboration et de partenariat qui vont permettre à FedDev Ontario d'accroître sa compréhension de la réalité et des priorités des CLOSM dans le sud de l'Ontario.

Agriculture et Agroalimentaire Canada

Ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire et ministre
de la Commission canadienne du blé : Gerry Ritz
Sous-ministre : John Knuble
Championne des langues officielles : Rita Moritz

Mandat

Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC) met ses renseignements, ses activités de recherche et sa technologie ainsi que ses politiques et programmes à contribution pour assurer un secteur de l'agriculture, de l'agroalimentaire et des produits agro-industriels concurrentiel, innovateur et respectueux de l'environnement.

Au cours de l'exercice 2010-2011, AAC a entretenu un dialogue continu avec les communautés de langue officielle en situation minoritaire (CLOSM) par l'entremise de consultations ciblées, dont celle visant le renouvellement du cadre stratégique Cultivons l'avenir 2. Le Ministère a aussi maintenu sa participation aux divers mécanismes de coordination et de liaison comme les comités, les tables de concertation et les forums afin de favoriser le développement et la vitalité des CLOSM et de promouvoir la dualité linguistique.

Secteur économique

Afin de s'assurer que leurs politiques, programmes et services tiennent compte des besoins et des priorités des CLOSM, les directions générales d'AAC, dans le cadre de leur mandat respectif, ont mis de l'avant des initiatives et élaboré des outils. Ainsi, le processus de consultation mené dans des collectivités rurales, en collaboration avec des représentants régionaux comme le Réseau de développement économique et d'employabilité visait à améliorer le processus de prise de décision soutenant le développement de solutions qui conviennent aux CLOSM.

AAC a également conclu un accord de deux ans avec le ministère de l'Agriculture et de l'Aquaculture du Nouveau-Brunswick pour réaliser un projet-pilote servant à promouvoir les programmes Agri-investissement et Agri-stabilité auprès des producteurs agricoles de la province, incluant les producteurs francophones. Ce dispositif pourra servir, au besoin, dans d'autres provinces.

De plus, AAC a mené une recherche sur l'utilisation du modèle coopératif pour assurer l'intégration économique des immigrants dans les CLOSM. Ce projet cherchait à proposer des idées prometteuses qui pourraient être mises en œuvre dans le contexte des CLOSM.

AAC a consenti plus d'un million de dollars au développement des CLOSM. Parmi les projets financés, celui proposé par la Coasters Association inc. de la Basse-Côte-Nord du Québec visait la création d'une coopérative mettant en valeur les produits forestiers non ligneux et la production de petits fruits sauvages. Des coopératives d'énergie éolienne de Saint-Claude et de Saint-Pierre-Jolys, au Manitoba, ont également bénéficié d'un appui en vue de permettre aux agriculteurs de ces communautés francophones de conserver le contrôle sur la gestion de leurs ressources éoliennes.

AAC a poursuivi la sensibilisation de son personnel à la dualité linguistique en soulignant des événements comme les Rendez-vous de la Francophonie et la Journée de la dualité linguistique. Le Ministère a également coordonné diverses activités telles que le Défi de la championne où les employés devaient repérer des erreurs dans un texte, et un forum de discussion intitulé Café avec la championne qui a donné l'occasion aux employés de discuter de divers enjeux directement avec la championne des langues officielles d'AAC.

Plusieurs articles sur les langues officielles à l'intention des employés ont aussi été produits et diffusés par le biais du bulletin interne *nouvelles @l'ouvrage*; ces articles visaient à soutenir les démarches du Ministère en matière de promotion de la dualité linguistique. Le site Web d'AAC diffuse aussi maintenant l'information concernant les activités du Ministère portant sur les CLOSM.

Une aide est désormais offerte aux gestionnaires de programme responsables de la préparation des mémoires au Cabinet et des présentations au Conseil du Trésor. Ces documents sont maintenant révisés systématiquement par un analyste en langues officielles afin d'évaluer l'incidence des programmes sur le développement des CLOSM, ce qui a permis d'améliorer la coordination horizontale et la responsabilisation des diverses directions générales face aux obligations émanant de l'article 41 de la *Loi sur les langues officielles*.

Enfin, AAC a mis en place une nouvelle méthode de consultation impliquant les directions générales et les CLOSM pour élaborer le plan d'action 2011-2014.

Banque de développement du Canada

Ministre de l'Industrie : Tony Clement
Président et chef de la direction : Jean-René Halde
Champion des langues officielles : Mary Karamanos

Mandat

À partir de 100 bureaux à l'échelle du pays, la Banque de développement du Canada (BDC) encourage l'entrepreneuriat en fournissant aux entrepreneurs des solutions de financement, de capital de risque et de consultation sur mesure.

En 2010-2011, la BDC a continué à soutenir activement les communautés de langue officielle en situation minoritaire (CLOSM). Dans cette optique, elle a été le principal commanditaire de l'édition 2011 du Concours d'étude de cas du collège Vanier. Cette compétition interprovinciale de marketing au niveau collégial réunit des équipes d'étudiants anglophones et francophones de 26 collèges du Québec, de l'Ontario, de l'Alberta, de la Colombie-Britannique, du Nouveau-Brunswick, de Terre-Neuve-et-Labrador, de la Nouvelle-Écosse et de l'Île-du-Prince-Édouard. L'engagement de la BDC auprès de diverses populations étudiantes lui permet de promouvoir ses services et ses produits auprès des étudiants anglophones et francophones et d'appuyer les futurs entrepreneurs canadiens.

La BDC continue à placer des annonces dans les deux langues officielles dans de nombreux journaux et revues de l'ensemble du pays. Elle poursuit également ses activités de partenariat avec les organisations qui offrent des services aux communautés francophones hors Québec et aux communautés d'expression anglaise du Québec. À titre d'exemple, la BDC a travaillé de concert avec La Passerelle, un organisme qui répond aux besoins des gens d'affaires francophones récemment arrivés au Canada et à ceux qui viennent de déménager du Québec vers une autre province. Ainsi, un consultant de la BDC a offert aux entrepreneurs francophones de Toronto des cours sur divers aspects des affaires.

Afin de promouvoir le français et l'anglais dans la société canadienne, la BDC a maintenu son partenariat avec les Sociétés d'aide au développement des collectivités (SADC). Ce partenariat permet à la BDC d'atteindre plus facilement et de mieux soutenir les entreprises et les entrepreneurs des régions rurales et des CLOSM qui collaborent souvent avec les SADC. Jusqu'à maintenant, la BDC a conclu plus de 210 ententes avec des SADC. En 2010-2011, ce partenariat a donné lieu à 312 prêts représentant au total 62 millions de dollars.

La BDC continue à consulter les CLOSM de l'ensemble du Canada en organisant diverses activités de réseautage et de développement des affaires, en adhérant à des associations et en établissant des partenariats avec elles. Plusieurs projets locaux ont eu lieu au cours de l'année, ce qui a permis de sensibiliser les représentants de la BDC aux priorités et défis des communautés. Parmi les associations dont la BDC est membre, il faut noter : le Conseil économique du Nouveau-Brunswick (CENB), la Chambre de commerce de l'Ouest-de-l'Île de Montréal, la Chambre économique de l'Ontario, le Conseil de développement économique des municipalités bilingues du Manitoba, la Société de développement économique de la Colombie-Britannique et la direction du développement économique des jeunes de l'Association franco-yukonnaise.

Enfin, depuis plus de 30 ans, la BDC organise la Semaine de la petite entreprise qui vise à offrir aux entrepreneurs canadiens de multiples occasions de faire connaître leurs réussites, de réseauter avec d'autres gens d'affaires et d'échanger des idées novatrices. Un grand nombre d'activités sont prévues localement et la BDC fournit aux rédacteurs des publications des CLOSM du contenu éditorial sur cet événement annuel.

Commission canadienne du tourisme

Ministre de l'Industrie : Tony Clement
Présidente-directrice générale : Michèle McKenzie
Championne des langues officielles : Chantal Péan

Mandat

La Commission canadienne du tourisme (CCT) a pour mandat de veiller à la prospérité et à la rentabilité de l'industrie du tourisme au Canada, de promouvoir le Canada comme destination touristique de choix, de favoriser la collaboration entre le secteur privé et les gouvernements du Canada, des provinces et des territoires en ce qui a trait au tourisme au Canada et de fournir des renseignements touristiques sur le Canada au secteur privé ainsi qu'aux gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux.

La CCT a pris l'engagement de promouvoir les objectifs énoncés dans la *Loi sur les langues officielles* (LLO) dans toutes ses activités. Son principal outil d'appui aux objectifs de la partie VII de la LLO est son travail de soutien au développement de l'industrie touristique au Canada. La CCT met tout en œuvre pour s'assurer que les entreprises touristiques situées dans les communautés de langue officielle en situation minoritaire (CLOSM) ou les entreprises les représentant soient informées des activités de la Commission et aient la chance d'y participer. Enfin, la Commission fait la promotion du français et de l'anglais en présentant aux voyageurs du monde entier le double héritage linguistique et culturel du Canada.

La CCT cible les voyageurs étrangers de 11 marchés : les États-Unis, le Mexique, le Brésil, le Royaume-Uni, la France, l'Allemagne, le Japon, la Chine, l'Inde, la Corée du Sud et l'Australie. Ainsi, par le biais des 11 sites Web destinés à ces clientèles, la CCT informe les visiteurs des expériences touristiques proposées dans les CLOSM et de l'héritage de la dualité linguistique canadienne.

La Commission a su tirer parti des retombées des Jeux olympiques et paralympiques d'hiver de 2010 à Vancouver en maintenant, par exemple, son partenariat avec l'Agence des services frontaliers du Canada. Des affiches touristiques ont été placées dans les aéroports internationaux de Vancouver, Edmonton, Ottawa et Toronto (Pearson) et aux postes frontaliers Peace Arch et Pacific de la Colombie-Britannique pour présenter le double héritage linguistique du Canada à environ 73 millions de voyageurs.

Afin de promouvoir la dualité linguistique et culturelle du Canada, la CCT a continué à utiliser les médias sociaux (Facebook, Twitter, YouTube et Flickr). En utilisant les chaînes YouTube de la CCT (www.youtube.com/voyagecanada), le public peut découvrir les lieux touristiques des CLOSM, par exemple le village historique acadien au Nouveau-Brunswick et le village de Knowlton – Lac-Brome dans les Cantons de l'Est, au Québec.

Au début de 2010, la CCT a collaboré avec le Réseau de développement économique et d'employabilité, sous la direction de la Société de développement économique de la Colombie-Britannique, pour rédiger une soumission de financement détaillée visant la coordination des diverses agences et organisations représentant les intérêts des CLOSM. Le 22 avril 2010, la Commission a fait une présentation à ces organisations, à Ottawa, afin de mettre en place des arrangements financiers permettant aux entreprises touristiques des CLOSM d'utiliser Explorer Quotient®, un outil de marketing dont la Commission est le propriétaire exclusif.

En janvier 2011, la CCT a organisé une séance de formation au Nouveau-Brunswick à l'intention de 62 entreprises touristiques des CLOSM. Cette formation visait à les initier à Explorer Quotient®. Puisque cet outil permet aux entreprises d'adapter leurs initiatives de marketing afin de cibler leurs meilleurs clients, son utilisation peut aider les entreprises des CLOSM à accroître leurs revenus touristiques et ainsi améliorer leur vitalité.

À la fin de l'année 2010, la CCT a commencé à monter une collection d'expériences de voyages uniques au Canada, collection à laquelle les voyageurs peuvent participer. La Commission a ainsi lancé la Collection d'expériences distinctives en mai 2011 et compte s'en servir dans ses activités de marketing international. Les Croisières Shediac Bay, une entreprise touristique située dans la communauté acadienne de la baie de Shediac, une CLOSM du Nouveau-Brunswick, font notamment partie de la Collection.

Développement économique Canada pour les régions du Québec

Ministre d'État (Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec) : Denis Lebel
Présidente : Suzanne Vinet
Champion des langues officielles : Jean-Pierre Thibault

Mandat

Développement économique Canada pour les régions du Québec (l'Agence) a pour mandat de promouvoir le développement économique à long terme des régions du Québec en accordant une attention particulière aux régions à faible croissance économique ou à celles qui n'ont pas suffisamment de possibilités d'emplois productifs. L'Agence vise également à favoriser la coopération et la complémentarité avec le Québec et les collectivités du Québec.

L'Agence a organisé ou participé à plusieurs activités visant à mieux connaître les besoins des communautés d'expression anglaise du Québec (CEAQ). Par exemple, l'Agence a collaboré avec Industrie Canada à l'organisation de la Journée du dialogue avec la communauté anglophone du Québec. Cette journée de dialogue a notamment eu pour résultat la formation du Comité de suivi anglophone qui assure le maintien des liens établis avec les représentants des communautés. Les bureaux d'affaires ont également poursuivi différentes activités visant le maintien d'un dialogue continu avec les CEAQ.

Par ailleurs, l'information obtenue lors des diverses rencontres tenues avec les CEAQ au fil de l'année 2010-2011 a permis d'alimenter l'exercice de renouvellement du cadre stratégique de l'Agence.

Dans le cadre de l'Initiative de développement économique (IDE), l'Agence a approuvé 11 nouveaux projets totalisant 2,5 millions de dollars en aide financière et une valeur d'investissement de 6,4 millions de dollars. L'Agence a notamment appuyé un projet pilote de l'organisme Youth Employment Services (YES) visant à offrir un soutien aux jeunes entrepreneurs anglophones vivant en région. Le projet est basé sur le modèle utilisé par YES pour la communauté d'expression anglaise de la grande région de Montréal.

Afin de promouvoir la dualité linguistique, l'Agence a appuyé un projet mené par le Committee for Anglophone Social Action (CASA). Ce projet vise à mobiliser les gens d'affaires, les organismes socio-économiques et le milieu autour d'enjeux économiques régionaux en intégrant les communautés anglophone et francophone de la Gaspésie. Le projet contribuera à amener les deux communautés linguistiques à travailler de pair, à développer des alliances et à partager leur savoir-faire de façon à accroître leur apport à l'économie régionale.

Durant la dernière année, l'Agence a conclu des ententes de contribution avec 78 organismes qui s'engagent à fournir, dans le cadre de leurs projets soumis, un accès à leurs services dans les deux langues officielles.

Les bureaux d'affaires régionaux ont entrepris différentes initiatives visant à favoriser l'épanouissement des CEAQ au sein de leur territoire. Par exemple, le bureau d'affaires de la Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine a appuyé divers projets de développement économique de la région et a participé à plusieurs

Secteur économique

rencontres ayant pour but d'appuyer la communauté dans la structuration de son secteur touristique. Le bureau a communiqué avec 25 organismes issus des communautés d'expression anglaise, dont des représentants de communautés autochtones, ce qui a permis d'en apprendre davantage sur leurs besoins et de leur présenter les programmes de l'Agence.

Le bureau d'affaires de la Côte-Nord a participé à diverses rencontres avec des représentants des communautés d'expression anglaise de la région dans le but de faire connaître l'IDE et de discuter de projets potentiels et en cours. L'Agence a notamment appuyé un projet de l'Association touristique Harrington Harbour visant à développer et à présenter aux touristes le patrimoine de la communauté de la Basse-Côte-Nord.

Diversification de l'économie de l'Ouest

Ministre d'État (Diversification de l'économie de l'Ouest) : Lynne Yelich

Sous-ministre : Daniel Watson

Champion des langues officielles : James Meddings

Mandat

Diversification de l'économie de l'Ouest (DEO) a comme mandat de promouvoir le développement et la diversification de l'économie de l'Ouest canadien, de coordonner les activités économiques fédérales dans l'Ouest et de faire valoir les intérêts des Canadiens et des Canadiennes de l'Ouest dans le processus décisionnel national.

L'Initiative de développement économique (IDE) de la *Feuille de route pour la dualité linguistique canadienne 2008-2013 : Agir pour l'avenir* vise à favoriser le développement économique des communautés de langue officielle en situation minoritaire (CLOSM). Dans le cadre de cette initiative, DEO a maintenu son engagement à soutenir les entreprises et à favoriser une croissance durable des CLOSM de l'Ouest canadien.

Jusqu'à maintenant, 65 % des fonds de l'IDE alloués à DEO ont été engagés. Le Ministère a effectué un examen de la gestion des projets de l'IDE et de leurs effets économiques afin de vérifier que l'Initiative avait atteint ses objectifs.

Les investissements de DEO consacrés à la promotion de la vitalité économique des CLOSM et de la dualité linguistique (IDE et autres programmes de DEO) ont représenté plus de 19 millions de dollars au total. Parmi les projets financés, l'un des faits saillants de l'exercice 2010-2011 est la collaboration de l'Université de l'Alberta à un investissement dans les technologies d'apprentissage à distance qui contribuent à la capacité opérationnelle en français des entreprises de l'Ouest.

En plus des différents projets d'appui aux CLOSM, DEO a contribué de manière importante à la promotion de la dualité linguistique canadienne dans le cadre du forum international interentreprises Centrallia. Ce forum, organisé au Manitoba, a mis en relief la force économique supplémentaire que constitue le bilinguisme des CLOSM.

DEO a actualisé sa lentille des langues officielles, un processus fondé sur la diligence raisonnable permettant de faire en sorte que les CLOSM soient prises en compte lorsque le Ministère évalue les propositions de projets. Dans toutes les régions de l'Ouest, le personnel de DEO et les communautés francophones de chaque province ont reçu une formation poussée, portant sur la lentille.

DEO a renouvelé son appui financier aux quatre organisations francophones à vocation économique (OFVE) de l'Ouest canadien. Les OFVE collaborent avec le Ministère en vue de renforcer la vitalité des CLOSM dans l'Ouest et de contribuer à leur développement économique. En 2010-2011, les OFVE ont

Secteur économique

offert 1 528 services de consultation, dispensé 81 séances de formation à plus de 1 282 participants, et créé ou maintenu 252 entreprises qui, à leur tour, ont créé ou maintenu 559 emplois.

À la lumière du jugement dans l'affaire Desrochers (CALDECH), DEO a réexaminé ses programmes afin de s'assurer qu'il offre un service équitable aux CLOSM de l'Ouest canadien. Des recommandations ont été formulées et leur mise en œuvre est en cours. Ces recommandations comprennent notamment le maintien de l'engagement à soutenir les CLOSM dans le cadre du mandat de DEO et à utiliser pleinement la « lentille des langues officielles » dans tous les examens de projets de subventions et de contributions et dans les protocoles d'entente au sein du Réseau de services aux entreprises de l'Ouest canadien (RSEOC) du Ministère. Il est à noter que six protocoles d'entente ont été mis en œuvre et six autres sont en cours d'élaboration entre des OFVE et d'autres membres du RSEOC, tous visant à assurer un service équitable.

DEO a réalisé différentes activités visant à améliorer la sensibilisation à l'égard de la communauté francophone et à l'importance de la dualité linguistique. Le Ministère a ainsi participé aux Rendez-vous de la Francophonie et aux célébrations de la Journée de la dualité linguistique; il a publié des articles dans sa revue *Accès Ouest* et dans le *Bulletin 41-42*; et a offert une séance de formation aux nouveaux employés.

En 2010-2011, DEO a maintenu la communication avec les CLOSM de l'Ouest et organisé des consultations et des séances d'information régulières avec les OFVE. Un dialogue ouvert et continu a permis à DEO de mieux saisir les priorités des CLOSM et leur contribution constante à la diversification de l'économie de l'Ouest canadien.

Enfin, DEO a collaboré avec Industrie Canada et d'autres organismes de développement régional en vue de la tenue de la Journée de dialogue francophone sur le développement économique des CLOSM. Cette journée, qui s'est tenue en septembre 2010, a permis à DEO d'approfondir sa compréhension des priorités économiques des communautés et le Ministère tiendra compte des résultats de ce dialogue dans le renouvellement de son plan d'action.

Industrie Canada

Ministre de l'Industrie : Tony Clement
Sous-ministre : Richard Dicterni
Champion des langues officielles : Mitch Davies

Mandat

Industrie Canada a pour mandat d'aider les Canadiens à être plus productifs et concurrentiels dans l'économie du savoir et d'améliorer ainsi le niveau et la qualité de vie au pays.

Industrie Canada continue de multiplier les occasions d'échanges avec les communautés de langue officielle en situation minoritaire (CLOSM). Le Ministère a tenu les Journées de dialogue avec les CLOSM, en septembre et octobre 2010. C'est dans cette foulée que des comités paritaires communautés-gouvernement ont été mis sur pied, avec pour mandat de faciliter la collaboration, les partenariats, le réseautage, l'échange d'information et de pratiques exemplaires.

Pour sa part, FedNor, un organisme du portefeuille d'Industrie Canada, a eu quelque 175 contacts avec les organismes communautaires francophones du Nord de l'Ontario qui ont mené à des projets ou des partenariats. L'appui financier de FedNor a permis à des gens d'affaires de Hearst, Timmins, Kapuskasing et Earlton de participer au 16^e Forum Futurallia.

Industrie Canada, par le biais de divers programmes, a financé l'infrastructure des institutions postsecondaires (par exemple, l'Université McGill et la Cité collégiale), des stages pour étudiants dans les petites entreprises et le transfert d'ordinateurs dans des écoles en milieu minoritaire. De plus, le

Secteur économique

Programme des manifestations touristiques de renom a appuyé la tenue du Festival du Voyageur, à Winnipeg.

L'Initiative de développement économique (IDE) de la *Feuille de route sur la dualité linguistique canadienne 2008-2013 : Agir pour l'avenir* est une initiative visant à favoriser le développement économique des CLOSM, dont la livraison est coordonnée par Industrie Canada en collaboration avec les agences de développement régional. Les analyses et recherches entreprises par Industrie Canada grâce à l'IDE ont apporté de nouvelles données sur les besoins en développement économique au sein des CLOSM. C'est ainsi qu'un projet de partenariat avec Agriculture et Agroalimentaire Canada permet maintenant de mieux comprendre les enjeux reliés à la relève entrepreneuriale.

Le bureau régional d'Industrie Canada en Ontario a organisé neuf activités de liaison auxquelles ECO Canada par exemple, un organisme de ressources humaines dirigé par l'industrie, a pris part pour promouvoir ses services auprès d'entrepreneurs francophones. Ces activités ont eu lieu à Kingston, Cornwall, Ottawa, Timmins, Sudbury, North Bay, Kenora, Thunder Bay et Kapuskasing.

En matière de reddition de comptes, Industrie Canada a modifié son filtre des langues officielles afin d'y refléter la notion d'égalité réelle. La collaboration entre le Secteur de la fonction de contrôleur et de l'administration, le Secteur des opérations régionales et la Direction générale de la vérification et de l'évaluation permet d'assurer une meilleure diligence raisonnable dans la mise en œuvre de l'article 41 de la *Loi sur les langues officielles* (LLO).

En 2010-2011, la haute direction du Ministère a maintenu son engagement dans la mise en œuvre de l'article 41 de la LLO à Industrie Canada, et des initiatives d'envergure ont été réalisées :

- le lancement d'une campagne de sensibilisation intégrée à l'échelle ministérielle : des sessions d'information conçues sur mesure pour les gestionnaires et employés des programmes et des secteurs afin de leur fournir des outils adéquats pour mieux répondre aux obligations reliées à la partie VII de la LLO;
- l'analyse de certains programmes de financement pour mieux intégrer la notion d'égalité réelle dans la foulée de la décision Desrochers (CALDECH) : une démarche pour faciliter la prise en compte des besoins des CLOSM par les programmes analysés;
- la révision de sa politique sur les langues officielles par FedNor.

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

Ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux et ministre de la Condition féminine : Rona Ambrose
Sous-ministre : François Guimont
Champions des langues officielles : John McBain et Donna Achimov

Mandat

En fournissant au gouvernement du Canada des services communs novateurs dont le gouvernement a besoin pour exécuter son programme, Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) aide les ministères et les organismes à se concentrer sur ce qu'ils font le mieux — servir la population canadienne.

Pour la préparation de son plan d'action et de son rapport annuel de résultats, TPSGC a consulté la Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada (FCFA), la Corporation d'employabilité et de développement économique communautaire (CEDEC), le Réseau de développement économique et d'employabilité (RDÉE) Canada et le Quebec Community Groups Network (QCGN). Le nouveau plan d'action 2011-2014 reflète donc les priorités exprimées par ces organismes.

Le Ministère a poursuivi l'élaboration d'un outil pour aider les institutions fédérales à planifier leurs campagnes dans les médias conformément aux exigences en matière de langues officielles. Par ailleurs, le Comité consultatif sur la publicité et les médias minoritaires de langue officielle s'est réuni en juin 2010 pour discuter de l'impact des nouvelles technologies sur les achats média du gouvernement fédéral et des pistes pour faciliter l'adaptation aux tendances. À la suite de cette rencontre, l'Association de la presse francophone a tenu une conférence pour préparer les journaux communautaires au virage Web.

Le Programme de cartes d'hôtel, qui permet aux organismes des communautés de langue officielle en situation minoritaire (CLOSM) de bénéficier des mêmes tarifs d'hébergement réduits que le gouvernement fédéral dans les hôtels participants au Canada, a été renouvelé jusqu'au 31 décembre 2015. Plus de 800 cartes ont été remises à quelque 400 organismes, dont plusieurs ont exprimé leur appréciation du programme.

Dans le cadre du Programme de renforcement du secteur langagier au Canada, le Bureau de la traduction a versé des fonds à la Fédération de la jeunesse canadienne-française pour coordonner 250 stages rémunérés dans l'entreprise privée, à travers le pays, pour des étudiants en traduction. Cette initiative découle de la *Feuille de route pour la dualité linguistique canadienne 2008-2013 : Agir pour l'avenir*.

Le Bureau des petites et moyennes entreprises (BPME) a joué un rôle actif auprès des communautés minoritaires francophones. Par exemple, dans la région du Pacifique, il a conclu une entente avec le collège ÉducaCentre pour offrir des conférences en français sur les services offerts, et ce, de trois à cinq fois par année. Le BPME a aussi participé aux réunions de la Chambre de commerce francophone de la Colombie-Britannique et de la Chambre de commerce francophone de Halifax afin de dialoguer avec les gens d'affaires.

En Ontario, le BPME a appuyé deux activités pour aider les communautés francophones à faire affaire avec le gouvernement du Canada, soit une conférence organisée par l'Association francophone des municipalités de l'Ontario et une rencontre d'information et de réseautage organisée par Entreprises Canada Ontario et intitulée Les affaires, les services gouvernementaux et vous. Lors de cette rencontre, le BPME a discuté avec RDÉE Ontario de la possibilité d'organiser des séances conjointes.

Secteur économique

Le Ministère a continué à collaborer avec des partenaires fédéraux et communautaires en vue d'augmenter la représentation des Canadiens d'expression anglaise dans la fonction publique fédérale au Québec. TPSGC a notamment établi un plan de dotation, a participé à des salons de l'emploi tel le McGill Public Service Career Fair et a affiché des offres d'emploi sur le site Web de l'Université McGill et de la CEDEC.

Grâce à un partenariat solide, la CEDEC et le BPME ont donné conjointement six séminaires aux entrepreneurs issus des communautés d'expression anglaise du Québec sur la façon de devenir des fournisseurs pour le gouvernement fédéral.

Le Secrétariat des communautés de langue officielle en situation minoritaire a organisé diverses activités afin de promouvoir la dualité linguistique au Ministère. Par exemple, il a invité la FCFA, le QCGN et RDÉE Canada à échanger avec le personnel lors de la Semaine de la dualité linguistique et de la diversité, ce qui a contribué à sensibiliser les employés du Ministère à la réalité des CLOSM.

Chaque année, le sous-ministre remet les Prix d'excellence de TPSGC pour rendre hommage à des employés qui incarnent les valeurs de respect, d'intégrité, d'excellence et de leadership. En juin 2010, l'équipe du Portail linguistique du Canada du Bureau de la traduction a remporté le Prix d'excellence pour les langues officielles.

Les efforts de TPSGC ont été reconnus dans le rapport annuel 2009-2010 du commissaire aux langues officielles parce que le Ministère s'assure de bien connaître les besoins des communautés de langue officielle et en tient compte lors de la prise de décisions. Parmi les 16 institutions fédérales évaluées, TPSGC a obtenu le meilleur bulletin de rendement.

Secteur du développement des ressources humaines

Agence de la santé publique du Canada

Ministre de la Santé : Leona Aglukkaq
Administrateur en chef : David Butler Jones
Championne des langues officielles : Howard Njoo

Mandat

L'Agence de la santé publique du Canada (ASPC) a pour mandat de promouvoir et de protéger la santé des Canadiens grâce au leadership, aux partenariats, à l'innovation et aux interventions en matière de santé publique.

L'ASPC s'informe des priorités et des enjeux des communautés de langue officielle en situation minoritaire (CLOSM) notamment en participant aux événements qu'elles organisent. En 2010-2011, le bureau régional de l'Atlantique a alloué 3 millions de dollars en vue d'améliorer les programmes de santé publique. Dans le cadre du programme de financement du diabète et de l'hépatite C, les communautés acadiennes et francophones du Canada atlantique faisaient partie de la clientèle cible.

L'Agence a également financé le Forum provincial de la santé publique en français organisé par le Réseau santé de la Nouvelle-Écosse. Les résultats du forum fournissent des pistes d'action en faveur du développement de communautés.

En vue d'améliorer les services de santé offerts aux CLOSM, les conseillers régionaux des langues officielles de l'ASPC maintiennent un dialogue continu avec les CLOSM partout au Canada. Le conseiller de la région du Québec a participé à diverses réunions avec des communautés d'expression anglaise du Québec sur le VIH/Sida, entre autres, avec le Réseau communautaire de santé et de services sociaux.

Les communautés d'expression anglaise du Québec ont bénéficié du financement de l'ASPC pour quatre projets sur le VIH/Sida et l'hépatite C et un projet sur le diabète. Dans le cadre du Programme d'action communautaire sur le VIH/Sida, l'organisation Femmes autochtones du Québec a reçu du financement pour sensibiliser sa clientèle au VIH/Sida et aux infections transmissibles sexuellement. Les communautés d'expression anglaise du Québec, notamment les femmes autochtones, étaient ciblées dans le cadre de ce programme.

Au Manitoba, le conseiller des langues officielles participe au conseil Communauté en santé qui se penche sur les questions liées à la santé et aux services sociaux dans la province. Le conseiller de la région de l'Alberta siège au comité directeur du projet sur le diabète du Réseau Santé albertain. Plusieurs activités de réseautage ont aussi eu lieu auprès d'organismes de la province, notamment l'Association multiculturelle francophone de l'Alberta, la Stop Solitude Canada Association, le Centre de santé communautaire Saint-Thomas et la Fédération des aînés francophones de l'Alberta.

Le bureau régional de l'Ontario a contribué financièrement au forum sur la santé du Réseau franco-santé du sud de l'Ontario 2010 dont le thème était « Ma langue, ma culture, déterminants de ma santé ». Le forum réunissait des décideurs et des praticiens du domaine de la santé et des services sociaux et communautaires en vue de cerner les besoins des communautés francophones de la région et d'améliorer les services de santé.

De leur côté, les représentants de l'ASPC de la région de la Colombie-Britannique ont pris part à l'atelier du comité des langues officielles du Conseil fédéral où ont été présentés le plan stratégique et le profil sociodémographique de la communauté francophone.

Condition féminine Canada

Ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux et
ministre de la Condition féminine : Rona Ambrose
Coordonnatrice et chef d'agence : Suzanne L. Clément
Champion des langues officielles : Sébastien Goupil

Mandat

Condition féminine Canada (CFC) a pour mandat de coordonner les politiques relatives à la situation de la femme et de gérer les programmes qui s'y rattachent. CFC est un organisme fédéral qui favorise la pleine participation des femmes à la vie économique, sociale et démocratique du Canada. Son travail vise à faire progresser l'égalité des sexes et à éliminer les obstacles à la participation des femmes à la société, en mettant l'accent sur l'accroissement de leur sécurité économique et sur l'élimination de la violence à leur endroit.

CFC attache une importance capitale à la promotion de l'anglais et du français au pays. Plusieurs initiatives démontrent d'ailleurs son engagement à promouvoir l'épanouissement des communautés de langue officielle en situation minoritaire (CLOSM) à la grandeur du Canada.

CFC a travaillé de près avec le comité organisateur de la conférence internationale *Monde des femmes 2011* qui s'est tenue à Ottawa en juillet 2011. Tout au long de la phase préparatoire, CFC s'est assurée que les préoccupations des Canadiennes marginalisées, particulièrement celles vivant dans les CLOSM, seraient prises en compte dans le cadre de la conférence. CFC a accordé, grâce à son Programme de promotion de la femme (PPF), un financement d'un million de dollars sur trois ans au projet intitulé *Les femmes se préparent au forum*. La phase préparatoire a permis à environ 2 000 femmes regroupées au sein de 104 organismes d'affirmer leur leadership. Près de 200 femmes des CLOSM venant d'un bout à l'autre du pays ont participé à la conférence qui s'est déroulée dans les deux langues officielles.

Toujours dans le cadre du PPF, CFC a octroyé près de 3 millions de dollars aux groupes de femmes issus des CLOSM. Les projets financés ont pour but d'améliorer la situation économique des femmes, de favoriser leur participation aux instances démocratiques et de diminuer la violence systémique dont elles sont victimes.

Par exemple, l'Action ontarienne contre la violence faite aux femmes a reçu un financement de 539 000 \$ pour lutter contre la violence systémique envers les femmes francophones dans toute leur diversité. CFC a également octroyé 390 000 \$ pour la mise en œuvre de l'Initiative nationale pour le soin des personnes âgées. Ce projet national échelonné sur deux ans vise à promouvoir la sécurité économique de 468 femmes, tout en améliorant leur éducation financière. Enfin, dans la région du Québec et Nunavut, CFC a contribué près de 200 000 \$ au projet-modèle *Impliquer les jeunes dans la prévention de la violence faite aux femmes et aux filles*. Ce projet d'une durée de deux ans vise à concevoir et à adapter des approches afin que les jeunes des communautés d'expression anglaise du Québec jouent un plus grand rôle dans la prévention de la violence.

CFC poursuit son dialogue avec les CLOSM afin de cerner leurs besoins émergents et ainsi de mieux les servir. CFC a participé à des activités telles que la journée Dialogue au féminin 2011 tenue au Nouveau-Brunswick et aux ateliers sur l'immigration francophone au pays dans le cadre de la conférence nationale Métropolis 2011. Lorsqu'il y a lieu, CFC siège au comité directeur Citoyenneté et Immigration Canada – Communautés francophones en situation minoritaire.

CFC a également contribué à promouvoir la vitalité des CLOSM par le biais d'activités internes de sensibilisation, par la diffusion d'information sur le PPF auprès des groupes de femmes et par le financement accordé aux CLOSM pour les aider à faire la promotion de leurs projets.

Conseil de recherches en sciences humaines du Canada

Ministre de l'Industrie : Tony Clement
Président : Chad Gaffield
Championne des langues officielles : Carmen Charrette

Mandat

Le Conseil de recherches en sciences humaines du Canada (CRSH) a pour mandat de promouvoir et de soutenir la recherche et l'érudition dans le domaine des sciences humaines ainsi que de conseiller le ministre sur toutes les questions connexes que celui-ci peut soumettre à l'examen du Conseil.

Le CRSH a franchi plusieurs étapes dans la mise en œuvre de son Plan d'action 2009-2012. Dans la poursuite de son engagement à appuyer le développement des communautés de langue officielle en situation minoritaire (CLOSM) et à promouvoir la dualité linguistique, le CRSH a mené les activités suivantes :

- l'élaboration d'une politique globale déterminante sur les langues officielles;
- le peaufinage d'un énoncé de politique sur l'article 41 de la *Loi sur les langues officielles* (LLO);
- la réalisation d'un examen des activités du CRSH liées à l'article 41;
- la formulation d'une stratégie de mesure du rendement.

Le CRSH a poursuivi son travail en vue d'apporter la dernière main à l'élaboration de sa politique sur l'article 41. Ce processus a aidé le CRSH à affirmer ses engagements vis-à-vis l'article 41 et à documenter les mesures positives. Une stratégie de mesure du rendement a été élaborée pour évaluer efficacement les progrès liés à la mise en œuvre de la politique.

Une étude exhaustive sur la mise en œuvre de l'article 41 a été entreprise et a permis de recueillir des données sur l'efficacité du CRSH et les facteurs du milieu qui ont une influence sur la capacité institutionnelle des organismes des CLOSM. L'examen des résultats contribuera à mieux définir les orientations futures du CRSH par rapport à l'article 41, particulièrement dans les domaines de la création et de l'exécution de nouveaux programmes et d'occasions de financement.

Le CRSH a également établi une politique globale sur les langues officielles qui comprend les parties IV, V et VII de la LLO. À cet effet, un module de formation permet de sensibiliser le personnel à ses obligations et à ses droits. Près des trois quarts des employés du CRSH, soit 150 personnes, ont participé aux séances de formation. Cette participation témoigne de l'engagement de l'organisation et de son personnel à l'égard de la mise en œuvre efficace de la LLO.

Le CRSH a également organisé plusieurs séances d'information au sujet des nouvelles occasions de financement ciblant les institutions des CLOSM.

En 2010-2011, le CRSH a financé, pour plus de 8,9 millions de dollars, des activités de recherche et de formation en recherche se rapportant à l'article 41. Parmi les activités de recherche financées, on compte une nouvelle étude échelonnée sur sept ans et portant sur l'histoire de la langue française en Amérique du Nord. Des chercheurs de plusieurs institutions des CLOSM coopéreront à cette importante étude.

Le CRSH, en partenariat avec des chercheurs des universités et organismes communautaires de la région de Montréal, a poursuivi un projet portant sur les enjeux de la planification urbaine et les effets sur la collectivité, dont les communautés d'expression anglaise du Québec, liés à l'aménagement du nouveau Centre de santé de l'Université McGill et de l'échangeur Turcot.

La championne des langues officielles a coopéré étroitement avec ses collègues de la haute direction afin de diffuser les connaissances concernant l'article 41 à l'échelle de l'organisation. Le CRSH a convié les membres de son groupe de travail interne sur la mise en œuvre de l'article 41 à devenir des champions au sein de leurs divisions respectives.

École de la fonction publique du Canada

Président du Conseil du Trésor : Stockwell Day
Sous-ministre/président : Guy Mc Kenzie
Champion des langues officielles : Steven McLaughlin

Mandat

L'École de la fonction publique du Canada (l'École) a le mandat législatif d'offrir une gamme d'activités d'apprentissage afin de mettre en valeur le potentiel des individus et des organisations, ainsi que l'excellence en gestion au sein de la fonction publique. L'École a pour objectif stratégique de s'assurer que tous les employés de la fonction publique ont les connaissances communes et les compétences en leadership et en gestion dont ils ont besoin pour servir efficacement le Canada et les Canadiens.

Le groupe de travail sur les langues officielles de l'École de la fonction publique du Canada a été actif et a porté une attention particulière à la sensibilisation des employés et de la direction quant à leurs responsabilités à l'égard de l'article 41 de la *Loi sur les langues officielles* (LLO). À titre d'exemple, une discussion informelle intitulée *L'École et la partie VII* a été organisée afin de sensibiliser les employés de l'École au rôle joué par cette dernière pour favoriser une meilleure compréhension de la dualité linguistique et faire connaître les responsabilités inhérentes à l'article 41 de la LLO, et ce, dans l'ensemble de la fonction publique. La discussion, soutenue par des invités de marque, a permis d'amorcer une réflexion qui a nourri l'élaboration du prochain plan d'action de l'École.

Par le biais de ses cours et de ses programmes, l'École contribue, partout au pays, à valoriser les deux langues officielles chez les fonctionnaires et à améliorer la compréhension de leurs responsabilités à l'égard de l'article 41 de la LLO.

L'École joue un rôle important dans la promotion de la dualité linguistique auprès de l'ensemble des fonctionnaires et travaille de concert avec ses partenaires, à l'échelle nationale, à l'essor des communautés de langue officielle en situation minoritaire (CLOSM).

À titre d'exemple, les participants au programme de leadership Direction ont rencontré des membres des CLOSM de plusieurs régions, notamment en Alberta, dans les Territoires du Nord-Ouest, au Yukon et en Atlantique. Les fonctionnaires participants ont acquis une meilleure compréhension de la réalité, des priorités et des défis des communautés rencontrées. Ils ont également vu comment, dans leurs rôles respectifs, ils peuvent contribuer au développement de ces communautés. Un volet sur la dualité linguistique a également été intégré au programme de Leadership, contribuant ainsi au transfert de connaissances auprès d'un plus grand nombre de fonctionnaires.

Même si, de par son mandat, l'École sert les fonctionnaires, elle maintient des liens durables avec les CLOSM partout au pays. Ainsi, dans le cadre de ses activités de formation linguistique, l'École a travaillé avec des institutions des CLOSM pour former une fonction publique bilingue. L'École participe activement

à des rencontres et à des forums tenus avec les CLOSM dans les différentes régions du pays de façon à mieux comprendre les enjeux qui les animent.

Ressources humaines et Développement des compétences Canada

Ministre des Ressources humaines et du Développement des compétences: Diane Finley
Sous-ministre : Ian Shugart
Champion des langues officielles: Michael Alexander
Co-champion des langues officielles: Dominique La Salle

Mandat

Ressources humaines et Développement des compétences Canada (RHDC) a pour mission de bâtir un Canada plus fort et plus concurrentiel, d'aider les Canadiens à faire de bons choix afin que leur vie soit plus productive et gratifiante, et d'améliorer leur qualité de vie. Pour remplir son mandat, le Ministère intervient dans trois secteurs d'activité : les programmes d'aide aux ressources humaines et au développement des compétences, le Programme du travail et Service Canada.

En 2010-2011, RHDC a entamé la mise en œuvre de son plan d'action 2010-2014 sur la partie VII de la *Loi sur les langues officielles* (LLO) et a poursuivi ses initiatives dans le cadre de la *Feuille de route pour la dualité linguistique canadienne 2008-2013 : Agir pour l'avenir* afin d'améliorer l'accès des communautés de langue officielle en situation minoritaire (CLOSM) à ses services et de mettre l'accent sur les avantages économiques.

Plusieurs projets en faveur du développement économique communautaire des CLOSM ont été mis de l'avant grâce au Fonds d'habilitation pour les communautés de langue officielle en situation minoritaire. RHDC a appuyé de nombreuses initiatives dont :

- le festival Motos à la Bay, à Campbell's Bay au Québec;
- le programme PERCÉ, une stratégie de maintien en poste destinée aux jeunes francophones de l'Île-du-Prince-Édouard;
- la Bonne Affaire, un modèle novateur favorisant l'intégration économique des immigrants francophones dans les petites et moyennes entreprises de l'Ontario.

La Commission nationale des parents francophones a reçu des fonds pour la création d'outils éducationnels en faveur du développement de la petite enfance.

Grâce au Programme d'apprentissage, d'alphabétisation et d'acquisition des compétences essentielles pour les adultes, 3,4 millions de dollars ont été alloués à 17 projets dans les CLOSM relatifs à l'élaboration et à l'évaluation d'initiatives et d'outils en lien avec l'alphabétisation et l'amélioration des compétences essentielles en milieu de travail. RHDC maintient également son appui aux aînés par le biais du programme Nouveaux Horizons. Ainsi, la Fédération des aînées et aînés francophones du Canada a pu créer une trousse éducative sur les abus et les mauvais traitements infligés aux aînés.

Par ailleurs, le Bow Valley College, en Alberta, a reçu l'appui du programme Objectif carrière et a pu aider des étudiants à acquérir des compétences pour améliorer leur employabilité dans leur domaine d'étude. Au Québec, le nombre de propositions a augmenté de 3 % et de nombreux organismes multiculturels anglophones, notamment les associations de la communauté noire du West Island et de Notre-Dame-de-Grâce, ont bénéficié de financement en vue d'améliorer l'employabilité.

Le Programme de reconnaissance des titres de compétences étrangers finance le projet Intégration des professionnels de la santé formés à l'étranger dans des communautés minoritaires francophones. Le Consortium national de formation en santé reçoit 1,2 million de dollars sur trois ans pour gérer ce projet. Ainsi, plus de 100 professionnels francophones de la santé à Ottawa, Winnipeg et Edmundston ont pu intégrer le marché du travail.

Une discussion proactive avec des représentants des CLOSM a permis au Ministère d'entreprendre des activités de recherche sur le développement des compétences en entrepreneuriat chez les jeunes et d'élaborer des approches exemplaires concernant l'intégration des immigrants sur le plan économique. De plus, les résultats d'un sondage interne mené auprès des employés et visant à mesurer leur niveau de connaissance de la LLO ont été utilisés pour créer un nouveau cours sur les langues officielles destiné à tous les gestionnaires. Ce cours sera offert par le Collège Service Canada en 2011-2012.

Santé Canada

Ministre de la Santé : Leona Aglukkaq
Sous-ministre : Glenda Yeates
Championne des langues officielles : Laurette Burch

Mandat

Santé Canada a pour mandat d'aider les Canadiens et les Canadiennes à maintenir et à améliorer leur santé; il joue un rôle important au niveau de l'élaboration des politiques, de l'exécution de programmes et de la prestation de services. Il travaille en partenariat avec les gouvernements provinciaux et territoriaux, les communautés des Premières nations et des Inuits, ainsi que d'autres parties intéressées.

En 2010-2011, Santé Canada a continué de faire des progrès dans la mise en œuvre de son Plan d'action 2009-2013 à l'appui de la partie VII de la *Loi sur les langues officielles* (LLO) en menant diverses activités et en administrant le Programme de contribution pour les langues officielles en santé (PCLOS). Grâce au PCLOS, plus de 1000 étudiants francophones des communautés de langue officielle en situation minoritaire (CLOSM) ont pu s'inscrire à des programmes de formation dans le domaine de la santé sous l'égide du Consortium national de formation en santé, qui regroupe 11 institutions d'enseignement postsecondaire partout au Canada. En outre, près de 2000 membres du personnel du secteur de la santé au Québec ont eu accès à de la formation linguistique afin de mieux servir les communautés d'expression anglaise du Québec.

Outre les succès engendrés par le volet de formation du PCLOS, dont l'objectif est d'augmenter le bassin de ressources humaines disponibles pour fournir des services aux CLOSM, des réseaux de santé ont aussi parrainé de multiples projets avec les fonds du Programme. Parmi ces projets, soulignons la création d'une ligne d'information sur les services de santé en français en Alberta, des ateliers de prévention et de promotion de la santé un peu partout au Canada, des stratégies de recrutement de ressources humaines en santé bilingues dans des régions rurales du Québec et la traduction de documents d'information sur la santé.

Le Bureau d'appui aux communautés de langue officielle (BACLO) de Santé Canada s'est vu remettre le prix de la sous-ministre adjointe de la Direction générale des régions et des programmes ainsi que celui de la sous-ministre pour sa contribution à l'amélioration de la santé des Canadiens, notamment grâce à ses programmes en appui aux CLOSM. La sous-ministre a d'ailleurs abordé le bilan de Santé Canada en matière d'appui aux CLOSM et de promotion de la dualité linguistique, souligné par une note exemplaire de « A » dans le Rapport annuel 2009-2010 du commissaire aux langues officielles, lors de sa comparution du 15 février 2011 au Comité permanent des langues officielles de la Chambre des communes.

Santé Canada a également contribué à promouvoir la vitalité des CLOSM par le biais d'autres programmes de contribution, notamment dans le domaine du tabagisme, de la toxicomanie et des ressources humaines en santé. De plus, le Ministère a mené de nombreuses activités de sensibilisation à l'interne, de communication auprès de ses partenaires et de coordination interministérielle et intergouvernementale pour la mise en œuvre de l'article 41 de la LLO.

Encore une fois, Santé Canada a participé à plusieurs événements organisés par les communautés, y compris une importante rencontre d'échanges sur la santé des personnes et communautés d'expression anglaise du Québec en mars 2011 et les Rendez-vous Santé en français qui ont eu lieu à Charlottetown, en juin 2010.

Le Ministère a également pris les devants pour consulter activement les CLOSM, notamment en organisant une séance de consultation des communautés francophones les 22 et 23 mars 2011, afin de dresser le portrait actuel de l'accès aux soins de santé dans les communautés et d'établir des priorités pour l'horizon 2013-2018. Un processus de consultation sera également entrepris de façon autonome par la communauté d'expression anglaise du Québec en 2011-2012.

Société canadienne des postes

Ministre des Transports, de l'Infrastructure et des Collectivités : Charles Strahl (Chuck)
Président-directeur général : Deepak Chopra
Championne des langues officielles : Bonnie Boretsky

Mandat

La Société canadienne des postes (Postes Canada) est une société d'État dont la mission consiste à servir tous les Canadiens et Canadiennes, toutes les entreprises et tous les organismes en assurant la transmission protégée des messages, de l'information et des colis partout au Canada et en offrant une qualité et une valeur telles qu'elles lui garantissent leur fidélité.

En 2011, Postes Canada a reçu le Prix d'excellence en matière de langues officielles du Conseil fédéral du Pacifique pour sa contribution exceptionnelle à l'avancement des langues officielles en Colombie-Britannique. En effet, Postes Canada est fière d'avoir été un des fournisseurs officiels des Jeux olympiques et paralympiques d'hiver de 2010 à Vancouver. Pour promouvoir le caractère bilingue du Canada, la Société a augmenté le nombre de ressources bilingues dans son réseau de vente au détail à Vancouver et a distribué une lettre personnalisée aux concierges des hôtels pour les informer des endroits où les visiteurs francophones pourraient obtenir des services postaux dans la langue officielle de leur choix.

Par ailleurs, des représentants de Postes Canada ont participé activement aux réunions concernant la mise en œuvre de l'article 41 de la *Loi sur les langues officielles* présidées par Patrimoine canadien. La Société maintient un dialogue avec les communautés de langue officielle en situation minoritaire (CLOSM) en participant aux activités organisées par celles-ci, notamment la réunion InterAction de l'Association canadienne-française de l'Alberta et le Symposium sur les langues officielles de l'Assemblée de la francophonie de l'Ontario. La participation à ces rencontres a permis à la Société de mieux comprendre les besoins de la collectivité et d'établir des partenariats qui ont fait une différence.

En 2010-2011, Postes Canada a mis en œuvre des programmes et des initiatives ayant une incidence positive sur les CLOSM, surtout dans le domaine de l'alphabétisation, dont les Prix communautaires de l'alphabétisation de Postes Canada. Depuis la mise en œuvre du programme en 1993, la Société a remis 393 prix, dont 22 % des récipiendaires sont issus des CLOSM. Postes Canada a appuyé La Dictée P.G.L., un projet à l'échelle nationale, qui contribue à l'éducation de milliers d'élèves de la maternelle à la huitième année. En 2010, plus de 210 000 élèves d'environ 1 200 écoles partout au Canada ont participé à ce projet éducatif important pour promouvoir la langue française à l'échelle du pays.

Secteur du développement des ressources humaines

La Société a également été proactive en trouvant de nouvelles façons d'offrir activement des services dans les deux langues officielles. À la demande du journal *Le Courrier de la Nouvelle-Écosse*, la Société a lancé le Programme de lettres au père Noël en Nouvelle-Écosse, en collaboration avec une école francophone-acadienne de la région de Yarmouth. Les lutins du père Noël sont allés aider les enfants à rédiger leur lettre au père Noël dans la langue officielle de leur choix. En s'impliquant, elle a encouragé les membres de la communauté francophone et acadienne à demander des services à la Société dans la langue officielle de leur choix. La Société a également fait de nombreux dons et commandites ayant une incidence directe sur les CLOSM, notamment avec sa participation aux Rendez-vous de la Francophonie et à d'autres événements.

Enfin, en avril 2010, Postes Canada a émis un timbre à l'effigie de Prudence Heward, originaire d'une communauté d'expression anglaise du Québec. À une époque où les paysages peints étaient favorisés et où les artistes féminins avaient peu de crédibilité, Prudence Heward s'est démarquée en peignant des portraits. Le programme des timbres-poste est l'un des moyens novateurs de la Société pour promouvoir les CLOSM. Postes Canada est fière d'adopter des pratiques, dans la perspective de son mandat, qui contribuent à l'épanouissement des CLOSM au Canada.

Secteur international et organismes centraux

Affaires étrangères et Commerce international Canada

Ministre des Affaires étrangères : Lawrence Cannon
Ministre du Commerce international : Peter Van Loan
Sous-ministre des Affaires étrangères : Morris Rosenberg
Sous-ministre du Commerce international : Louis Lévesque
Championne des langues officielles : Roxanne Dubé

Mandat

Le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international Canada (MAECI) a pour mandat de diriger toutes les relations diplomatiques et consulaires du Canada; d'assurer les communications officielles entre le gouvernement du Canada, d'une part, et les gouvernements étrangers ou les organisations internationales, d'autre part; de mener et de gérer les négociations internationales auxquelles le Canada participe; de coordonner les relations économiques du Canada; de stimuler le commerce international du Canada; de coordonner les orientations données par le gouvernement du Canada aux chefs des missions diplomatiques et consulaires du Canada et de gérer ces missions; d'assurer la gestion du Service extérieur; et d'encourager le développement du droit international et son application dans les relations extérieures du Canada.

En 2010-2011, le MAECI a pris des mesures supplémentaires afin de respecter ses obligations relativement à la *Loi sur les langues officielles* (LLO).

La haute direction du MAECI a soumis trois rapports au Parlement qui portaient notamment sur ses efforts pour respecter ses obligations selon la partie VII de la LLO, sur le travail effectué par les missions canadiennes pour promouvoir la dualité linguistique du Canada et sur les mesures prises pour gérer l'ensemble de ses obligations en vertu de la LLO.

De nouvelles démarches ont été entreprises pour améliorer la sensibilisation des employés aux langues officielles. Le sous-ministre a soulevé la question à une réunion ouverte aux employés à laquelle ont assisté un grand nombre de personnes. Pendant plusieurs semaines, des vidéos venant des chefs de mission (CDM) du Canada ont été affichées sur la page d'accueil du MAECI; dans ces vidéos, les CDM partageaient leur expérience de la promotion du caractère bilingue du Canada à l'étranger. Une page intranet a aussi été créée pour annoncer de nouveaux outils visant à mieux faire connaître aux employés la partie VII de la LLO.

Une structure de gouvernance plus robuste, dont un réseau des langues officielles, a été mis en place pour garantir une mise en œuvre coordonnée et cohérente des initiatives du Ministère en matière de langues officielles.

Des coordonnateurs des langues officielles ont été nommés dans les secteurs, les missions et les bureaux régionaux du MAECI. Ces coordonnateurs se réunissent tous les trimestres, sous la direction de la championne des langues officielles et de la Direction responsable des langues officielles. Selon une nouvelle pratique instituée, une fois par année, une de ces réunions est consacrée à la discussion de l'approche du MAECI relativement à la partie VII. À cette fin, un représentant de la Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada (FCFA) a rencontré les membres du réseau. Ceux-ci ont saisi l'importance de faire participer les communautés de langue officielle en situation

minoritaire (CLOSM) aux salons de l'éducation et aux initiatives de commerce et d'investissement qu'organise le Ministère. Le développement économique des CLOSM a été souligné, et le rôle des bureaux régionaux et des missions du MAECI a été renforcé à cet effet. Les discussions ont également fait ressortir la nécessité de poursuivre activement la collaboration avec Citoyenneté et Immigration Canada afin de favoriser l'immigration dans les CLOSM.

En outre, le sous-ministre a annoncé la tenue d'un dialogue annuel entre les CLOSM et les dirigeants principaux du MAECI. Les travaux préparatoires au dialogue de mai 2011 ont débuté en février et mars 2011 par une série de rencontres individuelles avec des représentants des CLOSM, entre autres la FCFA, le Quebec Community Groups Network, le Community Economic Development and Employability Corporation et le Réseau de développement économique et d'employabilité.

Comme dans les années précédentes, le MAECI a intensifié ses relations avec les CLOSM au moyen de certains programmes : éducation internationale, appui aux associations canadiennes pour les exportations, investissement, La Francophonie, mobilité des jeunes, bourses d'études, Programme de conférenciers, pour n'en nommer que quelques-uns. Le réseau de plus de 170 missions à l'étranger a continué à promouvoir le caractère bilingue du Canada, en réservant environ 15 % des fonds alloués à la diplomatie publique pour financer cette tâche particulière. En 2010-2011, des centaines d'activités de diplomatie publique ont été organisées dans le monde entier pour souligner le bilinguisme du Canada, y compris la fête du Canada et les célébrations de la Francophonie.

Il y a aussi eu des initiatives ciblées de promotion des intérêts canadiens (visites d'experts et de journalistes, conférences, ateliers, expositions) pour refléter la dualité linguistique canadienne et favoriser la participation des minorités linguistiques au Canada et à l'étranger. Par exemple, en novembre 2010, l'ambassade du Canada à Paris a aidé à organiser l'activité *Destination Canada – Forum emploi*, à laquelle la FCFA et d'autres organismes francophones ont participé afin de recruter des immigrants francophones.

En mettant à profit les opérations des bureaux régionaux répartis dans l'ensemble du Canada, le MAECI a continué à intervenir plus directement avec des représentants de CLOSM afin de garantir que les interventions et les services répondaient bien aux besoins locaux. Les bureaux régionaux du MAECI ont organisé des rencontres périodiques avec les CLOSM dans le cadre de la planification de leurs activités. Le Programme de conférenciers a servi à discuter du mandat, des priorités, des programmes et des services du Ministère dans les CLOSM. Le Ministère a participé à différentes activités telles que des conférences, des forums et des réunions annuelles auxquelles assistaient des représentants de CLOSM. Les CLOSM ont eu accès aux services et aux programmes du Ministère pour des initiatives et des projets rattachés à la politique étrangère canadienne et au commerce international.

Agence canadienne de développement international

Ministre de la Coopération internationale : Beverley J.Oda
Présidente: Margaret Biggs
Championne des langues officielles : Diane Jacovella

Mandat

L'Agence canadienne de développement international (ACDI) a pour mission de mener l'effort international du Canada pour aider les populations qui vivent dans la pauvreté. Elle a pour mandat de gérer l'appui du Canada au développement international et les ressources qu'il y consacre de façon efficace et responsable en vue d'obtenir des résultats durables et significatifs, ainsi que de s'engager dans l'élaboration de politiques de développement au Canada et sur la scène internationale afin d'aider le Canada à atteindre ses objectifs au chapitre du développement.

Secteur international et organismes centraux

En 2010-2011, l'ACDI a continué à faire des progrès importants dans la promotion de la dualité linguistique et à donner une plus grande visibilité aux communautés de langue officielle en situation minoritaire (CLOSM) au sein même de l'ACDI, au Canada et à l'étranger.

L'ACDI a fait participer les CLOSM et les a fait connaître au Canada en menant des activités sur le développement et des initiatives telles que le Programme canadien des bourses de la Francophonie (PCBF). Tout au long de l'année 2010-2011, les cadres supérieurs de l'ACDI ont fait des présentations à des publics des CLOSM sur les programmes de l'ACDI, comme ceux d'Haïti et de l'Afghanistan, et sur la nouvelle approche fondée sur les partenariats qu'a adoptée l'ACDI avec plusieurs universités et collèges, notamment à Edmonton, à Vancouver, à Toronto et à Ottawa.

Le PCBF continue à distribuer des bourses à des universités et à des collèges francophones de toutes les régions du Canada et 24 % des établissements bénéficiaires se trouvent à l'extérieur du Québec. En 2010-2011, grâce au PCBF, 20 étudiants ont été admis à l'Université de Moncton au Nouveau-Brunswick, deux à l'Université de Saint-Boniface au Manitoba, et deux à l'Université d'Ottawa et à l'Université Saint-Paul. En outre, des établissements francophones comme le Collège de Dieppe et l'organisation SavoirSphère Canada au Nouveau-Brunswick ont profité des programmes de l'Afrique de l'Ouest et de l'Afrique centrale de l'ACDI, et des établissements anglophones, par exemple l'Université McGill de Montréal, ont reçu un appui des programmes régionaux de l'ACDI pour l'Europe, le Moyen-Orient et l'Afrique.

L'ACDI a promu de diverses manières les deux langues officielles, au Canada et à l'étranger, notamment en maintenant son appui au projet Développement et Paix (OCCDP) et au Programme de la Francophonie. L'OCCDP est un organisme établi à Montréal qui met en œuvre des projets en Amérique latine, en Asie et en Afrique. Elle a des bureaux, des membres et des partenariats avec des communautés dans toutes les régions du Canada. L'OCCDP a pris des engagements à l'égard de la dualité linguistique au Canada et à l'étranger et elle maintient de manière proactive un environnement favorable aux deux langues officielles dans toutes ses activités, qu'il s'agisse de l'administration, des contrats, du dialogue sur les politiques et de l'engagement public.

L'an dernier, le Programme de la Francophonie de l'ACDI a donné lieu à des rencontres bilatérales et multilatérales avec les gouvernements du Québec et du Nouveau-Brunswick et des organisations de la société civile. Ces rencontres avaient pour but d'échanger des idées et des informations sur la langue et la culture françaises au Canada et à l'étranger.

En octobre 2010, le coordonnateur du programme a participé à des consultations et à un dialogue sur les politiques au Sommet de la Francophonie à Montreux, en Suisse. La dualité linguistique canadienne et la nécessité d'inclure les CLOSM à la coopération mondiale et au développement international ont été mises en relief au Sommet. En outre, le Programme de stages internationaux pour les jeunes (PSIJ) de l'ACDI, qui fait la promotion active des échanges culturels et de la dualité linguistique canadienne dans le monde, a appuyé les programmes de stage d'universités, de collèges et d'organisations canadiens tels que le Comité de solidarité/Trois-Rivières, le Centre de solidarité internationale et Oxfam Québec.

L'ACDI a invité les CLOSM à participer à différentes activités à l'échelle régionale tout au long de l'année 2010-2011. Pour la Semaine du développement international 2011, l'Agence a conclu un contrat avec les sept conseils régionaux et provinciaux pour la coopération internationale afin d'organiser une campagne pour les jeunes, en imposant comme exigence qu'un effort particulier soit fait pour toucher les groupes linguistiques minoritaires.

La campagne pour les jeunes a permis aux conseils de privilégier des stratégies et de cibler des activités permettant de toucher les groupes linguistiques minoritaires de leurs régions. Voici certaines réalisations en lien avec la campagne :

- l'affichage par l'Association québécoise des organismes de coopération internationale d'une bannière Internet dans le journal anglophone montréalais *HOUR* et la promotion de la campagne auprès des jeunes anglophones par les YMCA de la région métropolitaine de Montréal;

- la préparation, par le conseil de la Colombie-Britannique, de huit profils de jeunes bilingues et d'une entrevue balado en français, effectuée avec des jeunes, qui a été téléchargée 3 065 fois;
- le conseil du Manitoba a publié un article au sujet de la campagne dans *La Liberté*, seul hebdomadaire francophone au Manitoba, et réalisé une vidéo et une entrevue radiophonique présentant le profil de jeunes francophones et diffusée à 26 400 auditeurs.

Centre de recherches pour le développement international

Ministre des Affaires étrangères : Lawrence Cannon
Président : David M. Malone
Championne des langues officielles : Angela Prokopiak

Mandat

Le Centre de recherches pour le développement international (CRDI) travaille à créer des sociétés en meilleure santé, plus équitables et plus prospères. Par l'intermédiaire des travaux de recherche qu'il soutient, le Centre aide ses partenaires à trouver des solutions pratiques et durables aux problèmes urgents en matière de développement. Il pourvoit également aux besoins de réseaux d'information et forge des liens qui permettent aux Canadiens et à leurs partenaires des pays en développement de bénéficier en toute égalité du partage de connaissances à l'échelle mondiale.

En 2010-2011, le CRDI a continué à promouvoir ses programmes auprès des communautés de langue officielle en situation minoritaire (CLOSM), surtout par l'intermédiaire des établissements universitaires canadiens. Le Centre a réussi à attirer des candidats membres des CLOSM dans ses programmes de bourses et a remis des subventions et des bourses aux niveaux maîtrise et doctorat à dix étudiants/chercheurs issus de ces communautés.

Des envois par courrier, des présentations, des parrainages et des salons commerciaux ont permis de communiquer avec les CLOSM. De plus, des représentants de la Division des communications, de la Division des ressources humaines et de la Division des programmes ont visité trois universités ayant une représentation francophone de l'extérieur du Québec dans le contexte de la Semaine du développement international.

Le CRDI a maintenu son appui aux principaux projets de recherche cofinancés sur la santé avec l'Université d'Ottawa et l'Université McGill dans le cadre du Programme de partenariat Teasdale-Corti de recherche en santé mondiale, rendant ses programmes accessibles aux membres des CLOSM. L'Université McGill a reçu des fonds pour son Congrès sur la sécurité alimentaire mondiale, qui a réuni de grands spécialistes internationaux de l'agriculture, de l'alimentation et de la nutrition, des politiques et du développement, afin qu'ils discutent d'un cadre permettant de trouver des solutions durables à la diminution des stocks alimentaires et à la hausse des prix des aliments.

Le Centre a alloué un financement à l'Université Concordia pour L'école d'automne sur l'économie sociale et le développement économique local au Québec, où l'on a encouragé l'échange des expériences à l'aide de processus d'apprentissage interactif. Le CRDI a également octroyé des fonds à plusieurs universités établies dans les CLOSM pour l'organisation de symposiums et d'activités d'apprentissage comme le Symposium international sur Haïti intitulé *Haïti aujourd'hui, Haïti demain : Regards croisés*, qui portait sur la reconstruction et le développement en Haïti et a été accueilli par l'Université d'Ottawa en avril 2010.

Citoyenneté et Immigration Canada

Ministre de la Citoyenneté, de l'Immigration et du Multiculturalisme : Jason Kenney

Sous-ministre : Neil Yeates

Champion des langues officielles : Les Linklater

Co-championne des langues officielles : Diane Mikaelsson

Mandat

Citoyenneté et Immigration Canada (CIC) tire son mandat de la disposition sur la responsabilité partagée de l'article 95 de la *Loi constitutionnelle de 1867*, de la *Loi sur la citoyenneté* et de la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés*. Le rôle de Citoyenneté et Immigration Canada consiste à sélectionner les étrangers admis au Canada à titre de résidents permanents ou temporaires et à offrir la protection du Canada aux réfugiés. Il lui revient également de formuler les politiques canadiennes en matière d'admissibilité, d'établir les conditions à respecter pour entrer et séjourner au pays et, en collaboration avec ses partenaires, de filtrer les candidats à la résidence permanente ou temporaire de façon à protéger la santé de la population canadienne et à garantir sa sécurité. En somme, le Ministère contribue à renforcer le Canada en aidant les immigrants et les réfugiés à s'établir au pays et à s'intégrer pleinement à la société et à l'économie canadiennes ainsi qu'en les encourageant et en les aidant à acquérir la citoyenneté canadienne. Pour ce faire, CIC opère 46 points de service au Canada ainsi que 86 autres dans 73 pays.

Au cours de la dernière année, CIC a continué à miser sur sa collaboration avec des intervenants clés dans le domaine de l'immigration afin de promouvoir le recrutement de nouveaux arrivants d'expression française et de favoriser leur intégration au sein des communautés francophones en situation minoritaire (CFSM).

À cet égard, les événements de la 7^e édition de promotion et de recrutement « Destination Canada » ont eu lieu à Paris et à Bruxelles en novembre 2010, à l'appui des efforts de recrutement des employeurs canadiens. Des représentants de neuf provinces et deux territoires, y compris un plus grand nombre de représentants des CFSM, ont participé à ces événements qui ont permis d'attirer un nombre sans précédent de participants et de présenter de multiples possibilités d'emploi. Des agents de sept autres bureaux des visas étaient également présents pour partager de l'information sur les possibilités de recrutement d'immigrants d'expression française dans leur région respective avec les employeurs canadiens et les représentants provinciaux et territoriaux.

Le Comité directeur CIC-CFSM, le Comité de mise en œuvre et ses trois groupes de travail ont tenu des réunions pendant l'année pour poursuivre la mise en œuvre du Plan stratégique pour favoriser l'immigration au sein des communautés francophones en situation minoritaire (Plan stratégique). Les comités régionaux et les réseaux ont continué à établir des priorités régionales et des plans d'action pour faire avancer le Plan stratégique; des progrès ont aussi été réalisés sur le plan de la mise en œuvre des réseaux d'immigration francophones au sein des CFSM financés par CIC.

CIC s'est par ailleurs engagé dans une communication continue avec les partenaires provinciaux et territoriaux dans le cadre de l'initiative du Portail sur l'immigration « Se rendre au Canada » afin de les sensibiliser à la nécessité de créer un contenu Web et des outils pour les immigrants d'expression française. L'intégration économique des immigrants d'expression française dans les CFSM et le renforcement des réseaux d'immigration dans les provinces et les territoires sont des facteurs clés de la rétention des immigrants d'expression française. À cet égard, CIC a continué à mettre en œuvre des projets de sensibilisation auprès des employeurs et à favoriser l'intégration économique des immigrants d'expression française. Par exemple, CIC a organisé des salons de l'emploi pour les immigrants et a participé, avec Ressources humaines et Développement des compétences Canada, à un projet de recherche sur l'intégration économique des immigrants dans les communautés de langue officielle en situation minoritaire (CLOSM).

CIC a également continué à traiter les questions importantes pour les communautés d'expression anglaise du Québec. Le Ministère a continué à travailler avec ces communautés et à les soutenir dans le cadre des projets de recherche dans diverses régions du Québec quant à l'avantage d'attirer et de retenir les immigrants.

S'appuyant sur les programmes déjà en place pour répondre aux besoins des immigrants, CIC a conclu l'année dernière près de 80 accords de contribution en faveur de l'intégration des immigrants francophones hors Québec avec des organismes communautaires ou des provinces. Ces accords sont gérés par le biais des programmes d'établissement et des initiatives de dualité linguistique. Un nouveau guide d'établissement a été distribué dans l'ensemble du Ministère et est disponible en ligne pour tous les agents de CIC. Il explique précisément les responsabilités des organismes fournisseurs de services concernant les obligations sur le plan des langues officielles.

Dans certaines régions, CIC a offert une aide technique aux organismes des CFSM pour la détermination des enjeux, la préparation de propositions de projet pour le Programme du multiculturalisme ainsi que la préparation des budgets. Le Ministère a aussi offert des conseils aux étapes clés de la mise en œuvre des projets. Finalement, CIC a lancé le nouveau Programme Inter-Action qui a généré plusieurs propositions et l'affectation de fonds à des organismes des CLOSM.

Étant donné que la connaissance de l'importance de la dualité linguistique et des priorités des CLOSM constitue une partie intégrante de ses initiatives, CIC a mis au point des mesures positives pour promouvoir la dualité linguistique du Canada lors des cérémonies de citoyenneté. CIC a notamment inclus des modèles de discours révisés pour les juges de la citoyenneté et organisé des cérémonies spéciales, quelques fois par année, en partenariat avec des organismes des CLOSM et des écoles, pour accueillir les nouveaux Canadiens dans leur collectivité.

Justice Canada

Ministre de la Justice et procureur général du Canada : Robert Douglas Nicholson
Sous-ministre de la Justice et sous-procureur général du Canada : Myles J. Kirvan
Champion des langues officielles : Yves Côté
Co-champion des langues officielles : John Mark Keyes

Mandat

Le ministère de la Justice a pour mandat de veiller à ce que le système de justice du Canada soit aussi équitable, accessible et efficace que possible. Il sert les Canadiennes et les Canadiens indirectement en faisant fonction de cabinet juridique du gouvernement plutôt qu'en s'occupant directement des affaires personnelles ou individuelles des citoyens. Ses responsabilités reflètent le double rôle du ministre de la Justice, qui est également le procureur général du Canada.

Le ministère de la Justice appuie des activités qui favorisent l'épanouissement des minorités francophones et anglophones du Canada, notamment par le biais d'initiatives ayant des effets structurants. En 2010-2011, le Ministère a investi plus de 5 millions de dollars dans des projets visant les objectifs de l'article 41 de la *Loi sur les langues officielles* (LLO).

La section de la famille, des enfants et des adolescents du Ministère a collaboré à l'organisation d'un colloque pancanadien en français sur la justice familiale. Ce colloque, organisé en partenariat avec la Fédération des associations de juristes d'expression française de common law et l'Association internationale francophone des intervenants auprès des familles séparées, avait pour thème « Évolution et révolution de la justice familiale ». Les représentants du Ministère ont participé aux ateliers traitant des questions relatives à la place de l'enfant et de l'adolescent au sein de la médiation familiale afin de voir comment les activités du Ministère faisant la promotion de l'accès à la justice dans les deux langues

Secteur international et organismes centraux

officielles peuvent être arrimées au milieu familial par la médiation. Cette activité a permis de tisser de nouveaux liens entre les intervenants communautaires et les représentants du Ministère.

Le Ministère octroie un financement pluriannuel à Éducaloi, un organisme de vulgarisation de l'information juridique, afin d'élaborer et d'adapter de l'information juridique vulgarisée à l'intention de la communauté anglophone du Québec. Les produits sont diffusés sur le site Web d'Éducaloi et distribués dans le milieu scolaire anglophone ainsi qu'aux organismes desservant la communauté et ils visent plus spécifiquement les jeunes et les autochtones.

Le Ministère appuie également plusieurs projets favorisant la promotion de la dualité linguistique. Trois projets sont à mentionner :

- L'octroi d'un financement pluriannuel pour la création du Centre canadien de français juridique de Winnipeg, dont le mandat est d'offrir de la formation juridique et linguistique aux intervenants bilingues du système de justice. Le financement soutient une formation de haute intensité, ciblée et continue en français juridique destinée aux greffiers, agents de probation et procureurs provinciaux de la Couronne.
- L'octroi d'un financement pluriannuel pour la création du portail sur l'accès à la justice dans les deux langues officielles. Le portail permettra de réunir en un seul endroit tous les outils et ressources juridiques et jurilinguistiques portant sur l'accès à la justice dans les deux langues officielles au Canada. Il a pour objectif de faciliter l'administration de la justice dans les deux langues officielles par la mise en œuvre de mesures garantissant, aux juristes canadiens des divers secteurs de la pratique et de l'étude du droit, l'accès à des ressources qui leur permettront de servir les Canadiens dans la langue officielle de leur choix.
- L'octroi d'un financement pluriannuel à Éducaloi pour l'organisation du premier symposium bilingue au Québec destiné à des adolescents des 3^e et 4^e secondaires. Le projet comporte, entre autres, l'identification et la prestation de trois sujets juridiques intéressant les jeunes, la création d'un atelier portant sur les carrières en justice et la création d'un atelier pour les enseignants du secondaire portant sur l'intégration d'information juridique dans leurs cours. La promotion du projet a été faite dans les écoles anglophones et francophones de la région montréalaise.

Secrétariat du Conseil du Trésor

Président du Conseil du Trésor : Stockwell Day

Secrétaire : Michelle d'Auray

Champion des langues officielles : Frank Des Rosiers

Mandat

Le Secrétariat du Conseil du Trésor (SCT) conseille les ministres du Conseil du Trésor et les aide à remplir leur responsabilité : s'assurer que l'argent est dépensé de façon rentable et superviser les fonctions liées à la gestion financière dans les institutions fédérales.

Le SCT poursuit le renouvellement de ses politiques dans le cadre duquel des consultations auprès de différents intervenants internes et externes se sont déroulées tout au long de l'année. Le Centre d'excellence en langues officielles (CELO) a tenu des ateliers de travail et des consultations à la grandeur du pays auprès des communautés de langue officielle en situation minoritaire (CLOSM) et des Conseils fédéraux de façon à ce que la révision des instruments de politiques visant les langues officielles tienne compte des priorités des CLOSM. De plus, la haute direction et l'administratrice générale ont rencontré des porte-parole des CLOSM afin de discuter d'enjeux prioritaires, notamment celui de la prise en compte des obligations en matière de langues officielles dans la Politique sur l'évaluation. Ces discussions ont

favorisé la reprise d'un dialogue soutenu entre le SCT et la Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada.

Le SCT a développé un nouveau Plan d'action (2011-2014) pour la mise en œuvre de l'article 41 de la *Loi sur les langues officielles* (LLO). Cet exercice a permis une réflexion cohérente et complète sur les activités passées et futures du SCT. Le travail du comité consultatif sur les langues officielles du SCT a permis de s'assurer que le Plan d'action tienne compte des priorités des CLOSM, par exemple en ce qui a trait à la révision des instruments de politique.

Le SCT a coordonné plusieurs exposés et conférences au cours de l'année. Par exemple, en juin 2010, le CELO a donné des orientations et présenté une grille d'analyse aux institutions fédérales pour qu'elles puissent évaluer les effets de la décision de la Cour suprême dans l'affaire DesRochers (CALDECH) sur la mise en œuvre de la LLO. La dirigeante principale des ressources humaines a aussi fait un exposé à ce sujet aux administrateurs généraux et au Comité consultatif de la gestion de la fonction publique (CCGFP) afin de favoriser une mise en œuvre plus cohérente de la LLO.

En mars 2011, le SCT a tenu une séance d'information à l'intention de ses analystes au cours de laquelle Patrimoine canadien et le CELO ont fait des exposés sur les obligations découlant de la LLO, y compris les obligations découlant de la partie VII. Cette séance a permis aux analystes d'être plus au fait du rôle d'analyse critique du SCT, qui examine entre autres la conception et la mise en œuvre des programmes fédéraux ainsi que les cadres de mesure des résultats et de responsabilisation.

Le Forum sur les pratiques exemplaires en matière de langues officielles, organisé en collaboration avec le Conseil du Réseau des champions des langues officielles et Patrimoine canadien, s'est tenu le 2 décembre 2010 à Gatineau. La dirigeante principale des ressources humaines du Secrétariat du Conseil du Trésor et le sous-ministre délégué de Patrimoine canadien ont saisi l'occasion pour souligner l'importance de collaborer et d'adopter une approche cohérente en ce qui concerne les obligations en langues officielles de la fonction publique pour les Canadiens et les Canadiennes.

Statistique Canada

Ministre de l'Industrie : Tony Clement
Statisticien en chef : Wayne Smith
Champion des langues officielles : Louis Marc Ducharme
Co-championne des langues officielles : Sylvie DuPont

Mandat

Statistique Canada (StatCan) a pour mandat de recueillir, colliger, analyser et publier des renseignements statistiques qui décrivent la situation économique et sociale ainsi que la situation générale du pays et de ses habitants. En vertu d'autres lois fédérales, il doit produire des données destinées à diverses fins.

Dans le cadre de ses activités menées au cours de l'année 2010-2011, StatCan a contribué activement à renseigner les Canadiens et les Canadiennes sur la situation des langues officielles au Canada et sur celle des communautés de langue officielle en situation minoritaire (CLOSM).

En étroite collaboration avec plusieurs partenaires de divers ministères et organismes du gouvernement fédéral, StatCan a joué un rôle de leader dans la collecte et la diffusion de statistiques portant sur les CLOSM. Grâce au recensement et à certaines enquêtes clés, comme l'Enquête sur la vitalité des minorités de langue officielle (EVMLO), StatCan fournit une information utile à l'évaluation et à l'élaboration de programmes et de politiques en matière de langues officielles au pays, notamment pour la mise en œuvre et l'évaluation de la *Feuille de route pour la dualité linguistique canadienne 2008-2013 : Agir pour l'avenir*.

Secteur international et organismes centraux

Au cours de l'année 2010-2011, les membres et représentants des CLOSM ont perçu très positivement les activités de StatCan en matière de recherche, de diffusion et de communication d'informations qui les concernaient. StatCan a profité des nombreux forums auxquels il a participé pour promouvoir la collecte de données pertinentes et l'utilisation de données quantitatives dans la recherche touchant les langues officielles, et pour consulter ses partenaires et les utilisateurs de données.

Par exemple, StatCan a participé au Symposium sur les langues officielles de l'Ontario organisé par l'Assemblée de la francophonie de l'Ontario et y a distribué des copies de son rapport analytique sur les francophones de l'Ontario réalisé grâce à l'appui financier du Secrétariat des langues officielles (SLO) de Patrimoine canadien. Au cours de cette année, de nombreux acteurs, tant des milieux gouvernementaux, universitaires, communautaires que des médias ont louangé l'ampleur, la richesse et la grande utilité d'un tel document pour quiconque s'intéresse à la situation des francophones et à l'avenir du français en Ontario.

Au cours de l'année 2010-2011, StatCan, avec l'appui financier du SLO, de Ressources humaines et Développement des compétences Canada et de Justice Canada, a également produit un rapport analytique d'envergure sur la situation des communautés d'expression anglaise du Québec. Cette étude a non seulement fait l'objet d'une large couverture médiatique et d'une appréciation très positive de la part des représentants des communautés de la province, mais a été largement citée dans le rapport du comité sénatorial des langues officielles portant sur la situation des communautés anglophones du Québec déposé en 2011. StatCan y est également cité en exemple comme acteur clé en matière de recherche sur la situation des minorités de langue officielle au pays.

De plus, StatCan a produit un portrait statistique détaillé des francophones des trois territoires, lequel a été présenté dans le cadre d'une table ronde sur les francophones de ces territoires tenue à Yellowknife, ainsi que deux études sur ceux de la Colombie-Britannique et du Nouveau-Brunswick. Les études portant sur les francophones des autres provinces sont en préparation et seront diffusées au cours de l'année 2011-2012.

Au cours de la dernière année, plusieurs rencontres et discussions ont eu lieu avec des représentants des CLOSM afin de trouver des moyens novateurs de répondre à leurs besoins en matière de données statistiques dans des domaines aussi variés que ceux de l'immigration, de la santé, du développement économique et des ressources humaines.

Au chapitre de la promotion du français et de l'anglais dans la société canadienne, StatCan a participé à plusieurs forums portant sur la dualité linguistique canadienne, son avenir et les moyens de la renforcer. StatCan travaille présentement au développement d'un cycle de son Enquête sociale générale dont le thème principal est celui de l'identité. En collaboration avec Patrimoine canadien et plusieurs de ses partenaires, StatCan développera un module qui permettra de cerner les dimensions de l'identité des Canadiens touchant les langues officielles.

Annexe 1 - Cadre d'imputabilité et de coordination en langues officielles (extrait relatif à la partie VII de la *Loi sur les langues officielles*)

Tous les ministères et organismes fédéraux sont assujettis au Cadre d'imputabilité et de coordination établi dans le Plan d'action du gouvernement du Canada pour les langues officielles.

Obligations de toutes les institutions fédérales en vertu de la partie VII de la *Loi sur les langues officielles*

Le cadre d'imputabilité décrit les étapes que doit franchir chaque institution fédérale dans sa planification stratégique et dans l'exécution de son mandat vis-à-vis des langues officielles :

- **sensibiliser** ses employés aux besoins des communautés minoritaires et aux engagements du gouvernement contenus dans la partie VII de la *Loi sur les langues officielles* (LLO);
- **déterminer** si ses politiques et ses programmes ont une incidence sur la promotion de la dualité linguistique et le développement des communautés de langue officielle en situation minoritaire (CLOSM), et ce, dès les premières étapes de leur élaboration jusqu'à leur mise en œuvre, y compris lors de la dévolution de services;
- **consulter**, s'il y a lieu, les publics intéressés, en particulier les représentants des CLOSM, dans le cadre de l'élaboration et de la mise en œuvre de politiques et de programmes;
- être en mesure de **décrire sa démarche et de démontrer qu'elle a pris en compte les besoins** de ces communautés;
- lorsqu'il aura été décidé que des répercussions existent, **planifier** en conséquence les activités de l'année qui suit ainsi qu'à plus long terme, présenter les résultats attendus en tenant compte dans la mesure du possible du budget prévu et prévoir les mécanismes d'évaluation des résultats.

Toutes les institutions doivent analyser les incidences des propositions qui font l'objet de mémoires au Cabinet sur les droits linguistiques du public et des fonctionnaires fédéraux, tout comme sur la promotion du français et de l'anglais. Elles doivent en outre analyser, pour toute présentation au Conseil du Trésor, les incidences liées au développement des CLOSM. Elles sont tenues de considérer l'incidence des différents modes de prestation de services sur les langues officielles et de consulter les CLOSM lorsque des changements dans la façon d'offrir des services pourraient avoir un effet sur le développement de celles-ci. Finalement, les achats d'espace ou de temps dans les médias doivent inclure les organes d'information qui desservent la minorité francophone ou anglophone d'une collectivité.

Obligations des institutions visées par le Cadre de responsabilisation - Mise en œuvre des articles 41 et 42 de la *Loi sur les langues officielles*

Une trentaine d'institutions fédérales visées par le Cadre de responsabilisation doivent préparer un plan d'action pour la mise en œuvre de l'article 41 (partie VII) de la LLO.

Ces plans sont élaborés à la suite de consultations avec les CLOSM afin de permettre aux institutions fédérales de tenir compte des priorités de ces communautés dans la planification de leurs activités tout en respectant les limites de leur mandat. Chaque année, les institutions en question doivent transmettre ces plans, de même qu'un rapport des résultats obtenus, au ministère du Patrimoine canadien. Les résultats obtenus par les institutions dans la mise en œuvre de l'article 41 de la LLO sont présentés dans le Rapport annuel sur les langues officielles déposé chaque année au Parlement.

Annexe 2 - Cadre de responsabilisation pour la mise en œuvre des articles 41 et 42 de la *Loi sur les langues officielles*

Une trentaine d'institutions fédérales sont désignées par le Cadre de responsabilisation pour la mise en œuvre des articles 41 et 42 de la *Loi sur les langues officielles*. Depuis l'adoption de ce cadre, en 1994, ces institutions fédérales, dont les activités sont jugées d'importance vitale pour le développement des communautés de langue officielle en situation minoritaire, sont appelées à déployer des efforts particuliers afin de mettre en œuvre l'engagement du gouvernement fédéral énoncé à la partie VII de la Loi. Elles doivent notamment :

- nommer un coordonnateur national, et des coordonnateurs régionaux au besoin, pour les activités se rapportant à l'article 41;
- présenter chaque année au ministre du Patrimoine canadien un rapport de résultats à l'égard de l'article 41;
- préparer et élaborer un plan d'action couvrant une ou plusieurs années. Ces plans d'action supposent un exercice de réflexion et de consultation des communautés pour connaître leurs priorités et cerner les programmes et initiatives qui peuvent y répondre.

Loi sur les langues officielles (extraits de la partie VII)

Engagement

41. (1) Le gouvernement fédéral s'engage à favoriser l'épanouissement des minorités francophones et anglophones du Canada et à appuyer leur développement, ainsi qu'à promouvoir la pleine reconnaissance et l'usage du français et de l'anglais dans la société canadienne.

Obligations des institutions fédérales

(2) Il incombe aux institutions fédérales de veiller à ce que soient prises des mesures positives pour mettre en œuvre cet engagement. Il demeure entendu que cette mise en œuvre se fait dans le respect des champs de compétence et des pouvoirs des provinces.

Coordination

42. Le ministre du Patrimoine canadien, en consultation avec les autres ministres fédéraux, suscite et encourage la coordination de la mise en œuvre par les institutions fédérales de cet engagement.

Recours

77. (1) Quiconque a saisi le commissaire d'une plainte visant une obligation ou un droit prévus aux articles 4 à 7 et 10 à 13 ou aux parties IV, V ou VII, ou fondée sur l'article 91, peut former un recours devant le tribunal sous le régime de la présente partie.

Annexe 3 - Coordonnateurs nationaux responsables de la mise en œuvre de l'article 41 de la *Loi sur les langues officielles*

| Institutions désignées | Nom | Coordonnées |
|--|----------------------|---|
| Affaires étrangères et Commerce international Canada | Céline Boies | 613-994-0644 celine.boies@international.gc.ca |
| Agence canadienne de développement économique du Nord | Anneta Lytvynenko | 613-995-7648 anneta.lytvynenko@CanNor.gc.ca |
| Agence canadienne de développement international | Susan Greene | 819-994-4079 susan.greene@acdi-cida.gc.ca |
| Agence fédérale de développement économique pour le Sud de l'Ontario | Paul Chayer | 613-954-7830 paul.chayer@feddevontario.gc.ca |
| Agence de la santé publique du Canada | Marc Desroches | 613-960-0460 marc.desroches@phac-aspc.gc.ca |
| Agence de promotion économique du Canada atlantique | Ghislaine Savoie | 506-851-7953 ghislaine.savoie@acoa-apeca.gc.ca |
| Agriculture et Agroalimentaire Canada | Jacinthe Robichaud | 506-851-3325 jacinthe.robichaud@agr.gc.ca |
| Banque de développement du Canada | Dora Raimondo-Garner | 514-283-2865 dora.raimondo@bdc.ca |
| Centre de recherches pour le développement international | Stephan Boucher | 613-696-2405 sboucher@idrc.ca |
| Centre national des Arts | Anne Tanguay | 613-947-7000 # 546 atanguay@nac-cna.ca |
| Citoyenneté et Immigration Canada | Christiane Desautels | 613-957-5932 christiane.desautels@cic.gc.ca |
| Commission canadienne du tourisme | Jennifer Begg | 604-638-8327 begg.jennifer@ctc-cct.ca |
| Commission de la capitale nationale | Stéphanie Rochon | 613-239-5724 stephanie.rochon@ncc-ccn.ca |
| Condition féminine Canada | Yannick Raymond | 613-992-7784 yannick.raymond@swc-cfc.gc.ca |
| Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes | Renée Gauthier | 819-994-5174 renee.gauthier@crtc.gc.ca |
| Conseil de recherches en sciences humaines du Canada | Louise Renaud | 613-947-9156 louise.renaud@sshrc-crsh.gc.ca |
| Conseil des Arts du Canada | Alexis Andrew | 613-566-4414, poste 4223 alexis.andrew@conseildesarts.ca |

Annexes

| | | |
|---|---------------------|---|
| Développement économique Canada pour les régions du Québec | Bruno Di Piazza | 514-283-5643 bruno.dipiazza@dec-ced.gc.ca |
| Diversification de l'économie de l'Ouest Canada | Linda Quan | 613-952-9389 linda.quan@wd-deo.gc.ca |
| École de la fonction publique du Canada | Gérard Blais | 613-996-4164 gerard.blais@cspcs-efpc.gc.ca |
| Industrie Canada | Roda Muse | 613-954-2783 roda.muse@ic.gc.ca |
| Justice Canada | Parnel Dugas | 613-954-3723 parnel.dugas@justice.gc.ca |
| Office national du film du Canada | Elena Villegas | 514-283-3769 e.villegas@nfb.ca |
| Parcs Canada | Sylvie Bélanger | 819-997-6716 sylvie.belanger@pc.gc.ca |
| Patrimoine canadien | Pierrette Jutras | 819-953-0966 pierrette.jutras@pch.gc.ca |
| Ressources humaines et Développement des compétences Canada | Tracy Perry | 819-994-1512 tracy.perry@hrsdcc-rhdcc.gc.ca |
| Santé Canada | François Rivest | 613-941-5643 francois.rivest@hc-sc.gc.ca |
| Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada | Sylvie Lemieux | 613-943-9437 sylvie.lemieux@tbs-sct.gc.ca |
| Société canadienne des postes | France Coulombe | 613-734-6398 france.coulombe@postescanada.ca |
| Société Radio-Canada | Jovane Drouin | 613-288-6047 jovane.drouin@cbc.ca |
| Statistique Canada | Jean-Pierre Corbeil | 613-951-2315 jean-pierre.corbeil@statcan.gc.ca |
| Téléfilm Canada | Nathalie Jutras | 514-283-0838 poste 2056 nathalie.jutras@telefilm.gc.ca |
| Travaux publics et Services gouvernementaux Canada | Robert Craig | 613-943-5136 robert.craig@tpsgc.gc.ca |